U d'/of OTTAWA
39003009851998

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lacolonisationda00pell

Vous amitié
Alfred

202-B1-76 (1)
442
co

La Colonisation dans la Province de Québec.

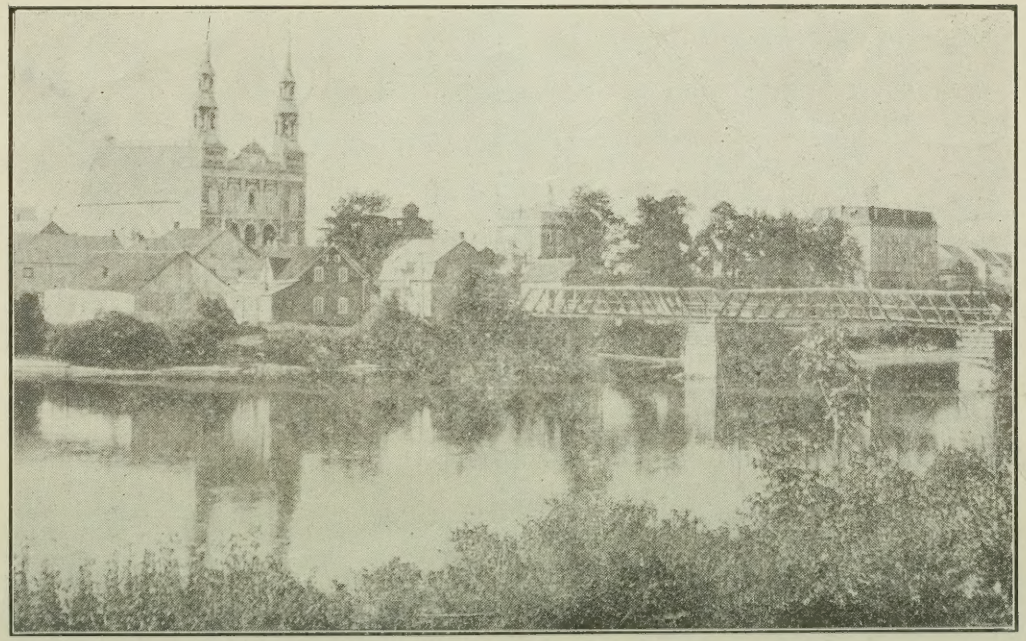

Un village type Canadien-français, Saint-Stanislas-de-Champlain.

La Colonisation

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

Esquisse des Régions à Coloniser

Tarifs de faveur pour le transport des Colons et de leurs effets, en vigueur pour **1910-11**

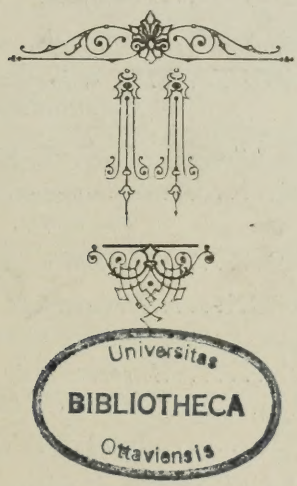

Par ALFRED PELLAND, Publiciste du Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

PUBLIE SOUS LA DIRECTION DE L'HON. M. C.-R. DEVLIN

QUÉBEC, 1910

567529

PERSONNEL DU MINISTERE DE LA COLONISATION DES MINES ET DES PECHERIES

L'hon. M. C.-R. DEVLIN...*Ministre.*

M. S. DUFAULT.....*Sous-ministre.*

M. DENIS DONOVAN....*Secrétaire particulier.*

M. ALFRED PELLAND...*Publiciste.*

M. ARTHUR GAGNON...*Comptable.*

M. J.-N. GASTONGUAY...*Ing. et inspecteur des travaux de colonisation.*

M. GEORGES BELLEAU..*Sec. du service de la colonisation.*

M. THEO. DENIS.....*Surintendant et ing. du service des mines.*

M. J.-X. MERCIER.....*Secrétaire du service des mines.*

M. HECTOR CARON.....*Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*

M. J.-A. BELISLE.....*Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*

M. L.-E. CARUFEL.....*Agent de colonisation à Montréal*

M. EMILE MARQUETTE.*Agent d'immigration à Montréal.*

M. GEO. LEBEL.....*Agent d'immigration à Québec.*

M. J.-B. LUCIER.....*Agent de rapatriement à Worcester, Mass.*

FC
2923.9
.M5
C637
1910

AVANT-PROPOS

Les grandes régions de la province de Québec où la colonisation fait plus particulièrement fructifier son oeuvre sont situées sur le versant septentrional des Laurentides, et, au sud du Saint-Laurent, sur le vaste plateau des Alléganys, lequel s'étend depuis la Beauce jusqu'à l'extrémité de la péninsule gaspésienne.

Les Canadiens sont aujourd'hui les maîtres absolus de ces immenses domaines. Seuls, ils ont pu y fonder des établissements durables, des colonies de plus en plus imposantes par le nombre, par la vigueur et par l'étendue.

Et cette prise de possession des solitudes de la province de Québec ne suffit plus à leur force d'expansion. Voilà qu'ils s'emparent de la vallée du Népissingue et de l'Algoma dans la province d'Ontario.

C'est dans la colonisation que se manifestent les plus belles qualités de notre race.

Nous sommes un peuple de défricheurs.

Pour le comprendre, il suffit d'aller dans les régions nouvelles, de converser avec les colons. Là, vous admirerez ces âmes naïves et fortes qui ont bravé l'isolement, la forêt, les privations et les misères de toutes sortes, et qui après un certain temps, cinq, dix ou quinze ans, ont groupé un petit noyau, embryon de paroisse, qui sera un centre populeux et prospère avant un demi-siècle.

Et combien d'établissements semblables trouvez-vous dans notre province!

Nous venons aujourd'hui demander que l'on grossisse ces bataillons d'avant-garde, nous adressant plus particulièrement aux cultivateurs des vieilles paroisses qui vivent à l'étroit sur des terres morcelées et épuisées; aux fils de cultivateurs qui ne peuvent prendre leur part du patrimoine de famille et s'en vont dans les villes traîner une existence misérable; aux Canadiens

des Etats-Unis, victimes du chômage et des grèves; aux ouvriers des villes qui rêvent d'une vie libre et indépendante, etc., etc.

Ces régions s'offrent à eux comme autant de petits "Nord-Ouest", où ils continueront l'oeuvre des ancêtres en fondant un foyer, une paroisse, menant toujours cette bonne vie canadienne française dans toute sa fraîcheur et dans des conditions d'existence matérielle améliorées.

On s'imagine trop souvent que la colonisation est l'oeuvre du pauvre, de celui qui a une fois failli dans une autre carrière.

Comme thèse générale, rien n'est plus faux.

Certes, les régions nouvelles sont bien l'endroit où un homme peut se refaire; mais c'est aussi dans les régions nouvelles que vous trouvez les gens les plus dégourdis, les plus aptes à adopter toutes les formes du progrès. Ils ne sont pas liés par la routine, les préjugés, les vieilles méthodes.

Ce sont des jeunes gens qui ont préféré la vie libre et salutaire des champs à l'esclavage des usines.

Quand vous pénétrez dans une région à coloniser, vous croyez arriver aux confins de la civilisation, chez les sauvages!

Détrompez-vous!

Vous y trouvez des établissements, fondés par ces pionniers, qui prospèrent plus vite que ceux des vieilles paroisses, dotés qu'ils sont de ces améliorations modernes qui simplifient et facilitent toutes les opérations agricoles.

Aussi conseillons-nous la lecture attentive et sans parti-pris des pages qui vont suivre.

La Province de Québec

Esquisse générale.

La province de Québec, après cent ans de domination anglaise, est restée terre française. Elle occupe dans le Canada, ou mieux dans l'Amérique du Nord, une situation spéciale. Elle a conservé le caractère religieux et national de sa première colonisation.

Au point de vue de la nationalité, la population de la province de Québec, en 1901, se divisait comme suit:

D'origine française	1,322,115
" anglaise	114,710
" irlandaise	114,842
" écossaise	60,068
Autres	219,638
	1,648,898

Au point de vue de la religion, les catholiques constituent l'immense majorité de la population de la Province; ils comprennent presque toute la population d'origine française et irlandaise:

Catholiques	1,429,260
Autres	219,638
	1,648,898

Le vaste pays qui porte le nom modeste de "Province de Québec", est grand comme la France et la Belgique réunies. Sa superficie couvre 347,000 miles, environ 360,000 kilomètres carrés. Elle s'étend sur les bords du fleuve Saint-Laurent et semble en accompagner le cours jusqu'aux grands lacs. Au

nord, elle s'étend jusqu'à la baie d'Hudson. Très inégalement occupés, les bords du Saint-Laurent et des rivières qui viennent jeter leurs eaux dans les siennes, ont surtout attiré les efforts des cultivateurs, et d'immenses étendues de territoire attendent encore des habitants et des propriétaires.

Placée comme au centre des provinces orientales de la Confédération canadienne, en possession de la navigation presque tout entière du Saint-Laurent, occupant enfin l'embouchure de ce fleuve, la province de Québec en tient pour ainsi dire les portes et la clef, et nulle importation, nulle exportation ne se fait d'Europe au Canada, ou du Canada en Europe, sans passer par les ports de Montréal et de Québec.

Cette situation privilégiée lui assure plus de la moitié du commerce de tout le Canada.

Le réseau de chemin de fer comprend 3,571 milles en superficie.

Le Grand Tronc Pacifique, actuellement en construction, traversera la province de Québec dans toute sa longueur et ouvrira d'immenses territoires à la colonisation et à l'industrie.

Bien que les différentes branches de l'industrie se soient développées d'une façon prodigieuse, depuis une dizaine d'années, la province de Québec est avant tout un pays agricole, un pays de colonisation, et la nature, on peut le dire, s'est complu à lui prodiguer à pleines mains ses faveurs, car elle est partout grandiose : forêts, montagnes, lacs, rivières, chutes magnifiques, forces hydrauliques, îles, pâturages riches, animaux sauvages en grande variété, minerais de toutes sortes, etc.

La valeur des produits de la forêt était estimée, à elle seule, en 1901, à dix-neuf millions de piastres, et les pêcheries de la province, qui emploient près de vingt mille personnes, ont rapporté, la même année, $2,189,861.

Les forêts qui s'étendent à perte de vue dans toutes les directions, et qui renferment des essences très précieuses, sont depuis nombre d'années l'objet d'une constante et active exploitation. L'aire des forêts concédée jusqu'à ce jour pour la coupe du bois couvre un peu plus de 66,000 milles carrés.

Les rivières, les lacs et les montagnes de la province de Québec voient accourir, de leur côté, de tous les points de l'Amérique, des centaines de " sportsmen " qui trouvent à la

I. **Sur la route du bonheur.**— Un groupe de colons se livrant aux premiers défrichements, sur les bords de la rivière Bleue, Témiscouata.

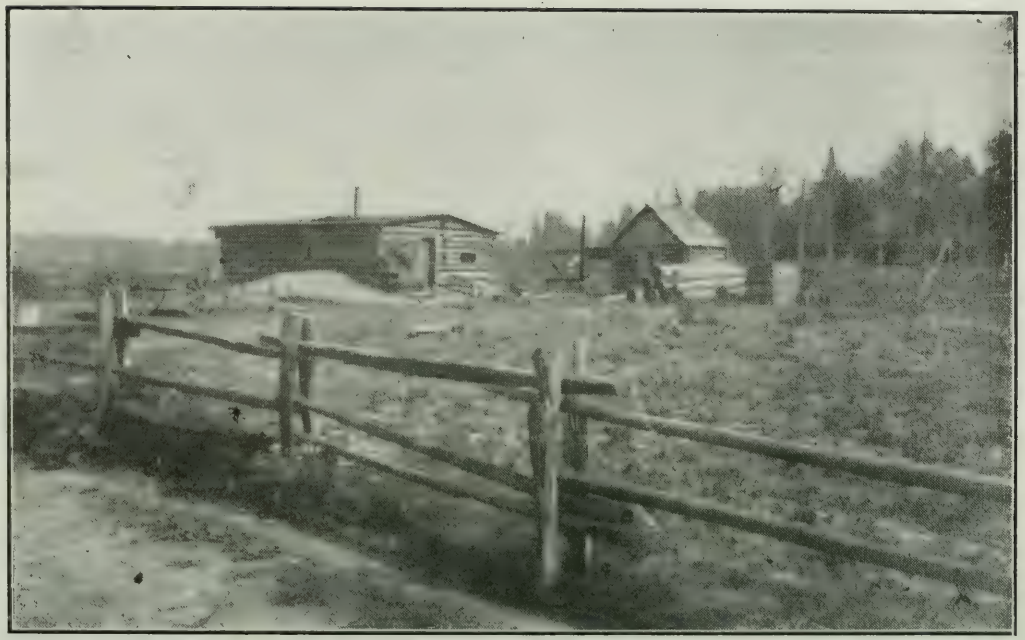

II. Sur la route du bonheur. La hutte d'un colon, sur le chemin Gouin. Elle sera bientôt remplacée par une habitation plus confortable.

fois plaisir et santé à pêcher les salmonides et à chasser les grands fauves.

Quant aux ressources minières de la province de Québec, leur exploitation, laissée longtemps en suspens par suite de l'absence de capitaux suffisants et de renseignements assez précis, ne saurait tarder à devenir un autre facteur important de notre richesse nationale. Aujourd'hui, en effet, qu'on en apprécie mieux la valeur, un réveil s'est produit de ce côté et chaque jour pour ainsi dire voit surgir de nouveaux syndicats s'organisant pour fouiller les entrailles du sol et en extraire des substances minérales de premier ordre.

* * *

Si, des ressources naturelles, nous passons à l'agriculture, nous constatons qu'elle a fait des progrès prodigieux, surtout depuis une dizaine d'années.

Les statistiques qui vont suivre feront mieux comprendre que tout ce que nous pourrions en dire, l'immense parti qu'un homme qui se livre à la culture d'une façon sérieuse peut en tirer.

On se plaît à répéter que la vie est chère. N'est-ce pas, après tout, le cultivateur qui est le premier à en bénéficier!

	1896	1906
Animaux et produits	$37,404,396	$67,182,175
Produits agricoles	17,974,011	60,215,735
Beurre	1,052,089	7,086,019
Fromage	13,956,571	24,441,064

Le recensement de 1901 constatait dans la province de Québec, une étendue de terre améliorée de 7,421,264 acres. En 1907, cette étendue est évaluée à 8,515,916 acres. Il y aurait donc augmentation, en six ans, de 1,092,752 acres améliorées, c'est-à-dire dont on tire partie d'une manière quelconque et sur lesquelles on a fait quelques travaux.

En 1901, cette étendue se subdivisait comme suit:

D'abord les terres en culture, 4,694,356 acres pour 1901. En 1907, les terres en culture couvrent 5,950,405 acres. Il y a donc augmentation de 1,266,000 acres de ce côté.

Les terres cultivées en jardins et vergers couvraient en 1901, une superficie de 35,332 acres, et en 1907, une superficie

de 77,416 acres, c'est encore une augmentation de 49,084 acres, en six ans.

La production de la culture agricole dans la province en 1907, est en augmentation considérable sur 1901, comme on le verra par le tableau suivant:

	1901 minots	1907 minots
Avoine	33,516,172	41,327,962
Blé d'inde	1,356,353	1,376,892
Grains mélangés	3,520,045	3,819,770
Haricots	59,186	329,748
Pois	908,336	1,017,223
Pommes de terre	16,610,451	22,910,753
Racines	3,498,314	11,311,490
Totaux, minots	59,469,157	82,091,828
		59,469,157
Augmentation, minots		22,622,671

La production des fourrages est également en augmentation:

	1907 tonnes	1907 tonnes
Foin	2,576,662	4,189,441
Blé d'inde d'ensilage	200,360	420,512
Totaux, tonnes	2,777,022	4,609,953
		2,777,022
Augmentation, tonnes		1,832,931

Ces chiffres prouvent éloquemment que les progrès de l'agriculture dans notre province ont été aussi brillants et aussi rapides que ceux du commerce ou de l'industrie.

En 6 ans, la superficie de nos terres en culture a augmenté de 556,049 acres, et leur production a augmenté: en grains, de 14,113,178 minots; en pommes de terre et racines, de 7,509,493 minots, et en fourrages, de 1,832,931 tonnes.

Et il faut remarquer que la récolte de 1907 a été en dessous de la moyenne comme rendement, sur bien des points de la province.

Maintenant, si nous passons des récoltes à l'élevage des animaux de ferme, voici les chiffres que nous relevons des recensements de 1901 et de 1907.

	1901 têtes	1907 têtes
Chevaux	282,781	351,176
Vaches à lait	734,434	876,135
Autre bétail	591,970	668,693
Moutons	649,461	626,033
Cochons	388,001	729,241
Volailles	2,342,241	4,342,241

Le Témiscamingue[1]

(NOUVEAU-QUEBEC)

Sous ce nom, l'on désigne la région avoisinant le lac Témiscamingue, à l'est, et les terrains égoutés par ce lac et le grand lac Victoria. L'aire comprise dans ses limites a une superficie d'environ 3,500,000 acres, équivalant à 35,000 fermes de 100 acres chacune.

La région du Témiscamingue a emprunté son nom à un vaste lac qui n'est qu'un élargissement de la rivière Outaouais et dont la longueur est de 75 milles. Ce lac est navigable depuis le rapide Long-Sault jusqu'à la rivière des Quinze.

Quant à la région, elle est située dans le comté de Pontiac, à l'ouest de la province de Québec.

La partie du Témiscamingue que la colonisation a adoptée comme champ d'action s'étend sur la rive est du lac du même nom, entre les rivières Keepewa et des Quinze, et comprend les cantons Mazenod, Fabre, Duhamel, Guigues, Baby, Laverlochère et Latulippe. Il y a, en outre, au nord de la rivière des Quinze, les cantons Nédélec, Guérin et la réserve indienne.

* * *

Tous les produits de la ferme se vendent à un haut prix et trouvent un écoulement facile, les marchés étant nombreux et à la portée des colons. Cobalt, Haileybury, New Liskeard, Montreal River, dans le Témiscamingue ontarien, sont des marchés avantageux et font plus qu'absorber la production du Témiscamingue québécois. Ville-Marie, les grandes exploitations forestières, les compagnies minières, le Transcontinental Grand Tronc Pacifique, etc., sont autant de consommateurs de tous les produits de la ferme.

---

(1) Pour renseignements plus détaillés, demandez la brochure spécialement consacrée à cette région.

Le foin se vend $18 à $20 la tonne; les pommes de terre, $1.25 à $1.60 le sac, 'lavoine, $1.50 à $1.75 le sac.

La beurrerie de Saint-Bruno-de-Guigues a vendu 26 cents la livre tout le beurre qu'elle a produit, durant la saison de 1909.

De tels prix et l'abondance des récoltes permettent au nouveau colon, dès la deuxième année d'occupation de son lopin de terre, de réaliser une somme d'argent suffisante à l'achat des machines aratoires et des autres articles nécessaires à l'exploitation d'une ferme.

Le prix de la main d'oeuvre est aussi très élevé, et il est difficile de se la procurer. Ainsi, dans les chantiers, les gages des bûcherons sont de $30 à $40 par mois, la nourriture comprise. Et comme la contrée du Témiscamingue forme partie de l'une des plus belles régions forestières de la province de Québec, l'on comprend que, dans ces conditions, il est facile au nouveau colon de se procurer de l'ouvrage en dehors du temps qu'il devra consacrer au défrichement de son lot ou à la culture.

Guide pour le colon.

On peut dire d'une manière générale qu'il n'y a presque plus de bons lots de terre à concéder dans les anciens cantons du Témiscamingue. Ainsi dans Guigues, il ne reste que quelques lots de valeur secondaire dans les rangs V, VII et VIII; dans Baby, quelques colons pourraient encore trouver place dans le rang VI et dans les rangs X et XI de Laverlochère.

Le canton Fabre, rangs V, VI, VII, VIII et IX nord, et VI et VII sud offrent plusieurs lots, sur lesquels il y a beaucoup de perte, mais qui n'en offrent pas moins de la bonne terre.

Nédélec.

Ce canton, qui ne comprenait autrefois qu'un rang, a vu ajouter à cette étroite bande de terre, la réserve indienne des Algonquins. Comme on le sait, cette réserve a été presque toute arpentée et les lots sont vendus par le Ministre de l'Intérieur ou par son agent à Témiscamingue-Nord. Les premiers lots des rangs 1, 2 et 3 ont été vendus; mais tout le reste est en vente.

Le canton Nédélec (y compris son nouvel agrandissement)

est admirablement situé au nord de la rivière des Quinze, dans les meilleures terres de la région. Il est aussi abondamment pourvu de sources et de ruisseaux. Le voisinage immédiat des pouvoirs hydrauliques de la rivière des Quinze et du village de Témiscamingue-Nord vont hâter sa mise en culture. Et la construction, maintenant décidée, d'un pont sur la rivière des Quinze va le mettre en communication par terre avec Saint-Bruno, Ville-Marie, etc.

La réserve indienne proprement dite comprend 38,400 acres.

Les règlements concernant la vente des terres cédées par les sauvages ont été établis par deux ordres en conseil, chapitres 29 et 30, 1888.

En résumé, ces règlements établissent que:

1. Il ne sera vendu à une seule personne plus de quatre lots de cent acres chacun.

2. Un cinquième du prix de vente sera payé au temps de l'achat et la balance en versements annuels égaux portant un intérêt de six pour cent.

3. Les conditions d'établissement comportent l'occupation réelle et l'amélioration de la terre dans les six mois de la date de la vente, durant trois ans. Durant cet intervalle, il faudra qu'il soit défriché et clôturé au moins cinq acres sur chaque lot, et une maison de pas moins de 18 x 26 pieds devra y être construite.

4. L'acquéreur ne pourra abattre le bois de construction avant que la patente n'ait été émise, sauf les arbres coupés pendant le défrichement réel.

5. Le porteur du permis de coupe de bois a droit aux bois de pin et d'épinette blanche tant que l'acquéreur du fonds de terre n'a pas rempli les conditions d'établissement.

Les lots actuellement en vente (mai 1910) comprennent:

Rang I. Lots 15 à 20 inclusivement, 60 cents l'acre.

Rang. I. Lots 23 à 33 inclusivement, 50 cents l'acre.

La vente d'une cinquantaine de lots devra être cancellée, au mois de juillet, pour non exécution des conditions d'établissement.

Guérin.

Un des cantons du Témiscamingue les plus avantageux, tant au point de vue agricole qu'à celui de sa situation.

Les lots actuellement disponibles se trouvent dans les rangs I, II, III, IV et V et comprennent les vingt-cinq premiers; aussi la partie inférieure des rangs VI et VII. Celle des rangs VIII et IX sera mise en vente dès que les besoins de la colonisation le requierront.

Les rangs V jusqu'à IX inclusivement ont été les derniers arpentés. Voici en quels termes M. Simard en parle dans son rapport officiel:

"Dans toute cette partie que je viens d'arpenter, si vous en comparez les notes avec celles de mon arpentage de 1906, dans le même canton, vous verrez qu'elle n'est pas aussi avantageuse pour la culture que la première. Il est vrai que la terre y est partout de première classe, mais on y rencontre beaucoup plus de roches que dans le premier arpentage.

"Dans la partie des rangs V, VI, VII, comprise entre le chemin Klock et la rivière des Quinze, vu la difficulté encore grande des communications, je ne crois pas pour le moment qu'il y ait plus de la moitié de cultivable avec profit.

"Quant à l'autre partie, comprise entre le chemin Klock et la ligne centrale, j'évalue à peu près à un quart la perte causée par les roches.

"Le rang VIII, à l'exception de deux ou trois lots, serait tout bon pour la culture.

"Sur les quatre ou cinq cents acres du rang IX, il n'y en aurait guère qu'une centaine de cultivables, et encore on y rencontrerait beaucoup de roches.

"Exploitation du rapide des Quinze. On y a commencé la construction d'un chemin de fer électrique.

"C'est le projet arrêté du gouvernement fédéral de construire une écluse à la tête de la rivière des Quinze, ce qui donnera une navigation de 200 milles, en faisant disparaître le petit rapide entre le lac Barrière et le lac des Quinze."

Le premier village de Guérin se trouve à environ deux milles et demi du Chemin Klock, entre les rangs III et IV Le second a déjà été localisé à la pointe du Nègre.

Canton Latulippe.

Ce nouveau canton, ainsi appelé en l'honneur du premier vicaire apostolique du Témiscamingue, se trouve au sud et à l'est du lac des Quinze.

Voici un court résumé des notes de l'arpenteur:

"La superficie du terrain arpenté est d'environ 27,000 acres. En consultant mes notes prises au front de chaque lot, et ce d'après ce que j'ai pu constater en traversant en tous sens ce terrain, à cinq ou six reprises différentes, afin de me bien renseigner, je ne crois pas que l'on puisse trouver plus que soixante pour cent de terre essentiellement propre à la culture et encore faudra-t-il en faire faire une classification très minutieuse afin de pouvoir au besoin former cent acres avec deux ou trois parties de lots adjacents. La terre que je calcule propre à la culture est la même terre que celle du reste de la région, c'est-à-dire de la glaise, de la terre franche et de la terre jaune.

"Cette terre à culture se trouve surtout sur les rangs I et II où il n'y a guère qu'un dixième de perte, dans les environs du lac Long, intersecté par la ligne de front du rang IV, sur la partie des rangs V, VI et VII comprise entre la ligne centrale et l'arrière ligne du rang X, sur ce dernier rang, et sur la partie du rang VIII comprise entre la ligne centrale et Laverlochère.

"Si comme certains le prétendent on pouvait trouver 3 à 4,000 acres de bonne terre en arrière du rang VIII, et cela de la ligne centrale au cantonLaverlochère, je crois qu'en y ajoutant les extrémités est des rangs VII, VIII et IX du canton Laverlochère, il y aurait suffisamment pour l'ouverture d'une paroisse dont le centre serait à l'intersection du ruisseau Gillies et de la rivière Fraser. Cette rivière Fraser se décharge dans le lac des Quinze sur le lot 9 du rang X et intersecte le susdit chemin sur le lot 20 ou 21 du rang VII.

"Ce terrain est bien arrosé par plusieurs cours d'eau dont les principaux sont la rivière Fraser, le ruisseau McFarland (décharge du lac Rond) et le ruisseau Gillies. La rivière Fraser est navigable sur dix milles avec une profondeur de sept à huit pieds; le McFarland 3 1-2 milles (y compris le lac Rond) avec une profondeur de 2 1-2 à 3 pieds. Même remarque pour le ruisseau Gillies."

III. Sur la route du bonheur. — La concession de David Rogers, Lac-des-Ecorces, un Canadien rapatrié.

IV. Sur la route du bonheur. Habitation de M. Wilfrid Simard, Lac-Saint-Jean, lauréat du mérite agricole, concours de 1909.

Il y a généralement peu de bois dans ce canton ; mais on trouve ce qu'il faut pour les besoins du chauffage et de la construction.

Le canton Latulippe est en somme un bon terrain de colonisation, puisqu'on peut dire d'une manière générale qu'il y en a soixante pour cent de propre aux travaux agricoles. C'est une bonne proportion.

Les premiers colons sont placés dans le rang VII, un peu au delà de la rivière Fraser. C'est également sur ce cours d'eau, à l'intersection du ruisseau Gillies, que la future église sera construite.

Il y a actuellement un chemin de colonisation qui va du rang VIII au rang VI.

Les premiers lots mis en vente comprennent les rangs VI, VII, VIII, IX et X.

Ressources minérales.

Cette partie de notre province renferme des richesses minérales inestimables, qui n'attendent que le pic du prospecteur pour livrer leurs trésors. Avant longtemps l'histoire de Cobalt se répétera chez nous, et comme par enchantement, nous verrons sortir des bois des millionnaires qui la veille n'étaient que des explorateurs, hardis mais pauvres.

Ces assertions ne sont pas faites au hasard ; elles reposent sur le fait qu'une grande partie de la région du Témiscamingue, désignée sous le nom de Pontiac-Nord, qui se déroule au sud de la voie du chemin de fer Transcontinental national, est occupée par des formations géologiques relevant du Laurentien, de l'Huronien et du Keewatin, recoupées par de nombreux massifs de roches ignées. Dans toutes les autres parties du globe où ces terrains sont connus, ils sont fortement minéralisés ; on y a trouvé de l'argent, de l'or, du nickel, du cuivre, du plomb, du zinc, du cobalt, du graphite, et autres minéraux trop nombreux pour être énumérés ici, et il est indubitable que nous possédons là de vastes réserves minérales.

Les capitalistes entreprenants feraient bien de considérer l'opportunité de risquer quelques centaines de dollars à organiser des expéditions d'exploration. Pour une mise de fonds relativement modeste, les prospecteurs qu'ils envoient à la

découverte leur vaudraient peut-être des "claims" miniers représentant des fortunes.

Le moment est venu de saisir de telles occasions.

Les fonctionnaires du Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la Province de Québec sont entièrement à la disposition du public pour toutes sortes de renseignements techniques et pratiques concernant la géologie des diverses régions, les gisements minéraux connus, les mines en exploitation et en voie de développement.

M. A.-O. Barette est l'agent du Ministère des Mines à Ville-Marie.

Statistiques de la population.

M. L'abbé Ivanhoe Caron, agent de colonisation, vient de faire (août 1910) le recensement du Témiscamingue, avec le résultat suivant:

Localité	*Population, habitants*
Témiscamingue-Nord, Canadiens français	225
Témiscamingue-Nord, Irlandais	25
Canton Guérin	260
Saint-Bruno (Guigues)	1277
Saint-Eugène (Guigues)	221
Saint-Isidore (Laverlochère)	575
Mont-Carmel (Laverlochère)	111
Saint-Placide (Laverlochère-Baby)	262
Ville-Marie	1253
Saint-Edouard (Fabre)	730
Lorrainville (Duhamel)	792
Latulippe	52
Total	5,763
Population en 1906	3.080

La population de la réserve indienne de Témiscamingue-Nord est actuellement de 350.

Agent des Terres.

M. J.-O. Tremblay est l'agent des terres de la Couronne pour le Témiscamingue. Sa résidence est à Ville-Marie.

Les cantons compris dans son agence sont:

Atwater, Baby, Boisclair, Duhamel, Fabre, Gendreau, Guérin, Guigues, Laverlochère, Latulippe, Nédélec, Mazenod.

Moyens de Transport. Tarifs de faveur.

Par son embranchement de Mattawa à Témiscamingue, le chemin de fer du Pacifique Canadien atteint la partie méridionale de la région du lac Témiscamingue. En été, il se raccorde à la ligne de navigation qui fait le service jusqu'à la tête du lac Témiscamingue. Sur cette ligne, il y a plusieurs bateaux à vapeur dont le confort et la sécurité ne laissent rien à désirer.

L'on peut aussi atteindre la région du Témiscamingue par le chemin de fer du Pacifique Canadien, en se rendant jusqu'à North Bay, et, de là par le Northern Ontario, où le raccordement, avec la ligne de navigation, se fait à la petite ville de Haileybury. C'est le trajet généralement suivi durant la saison d'hiver.

DISTANCES A PARCOURIR:

De Montréal à Mattawa	314 milles
" Mattawa à Témiscamingue	38 milles
" Témiscamingue à Ville-Marie	55 milles
" Ville-Marie à Témiscamingue-Nord	37 milles

TARIFS DE FAVEUR POUR LES VOYAGEURS:

Pacifique Canadien, via Mattawa.

		Aller	Aller et retour
De Québec	à Témiscamingue	$ 8 55	$12 85
" Trois-Rivières	"	7 40	11 10
" Montréal	"	5 90	8 85
" Ottawa Central	"	4 05	6 10
" Mégantic	"	8 85	13 30
" Sherbrooke	"	7 70	11 55
" Farnham	"	6 65	10 00

BATEAU A VAPEUR

	Aller	Aller et retour
Témiscamingue à Quai-Fabre	$ 0 95	$ 1 75
Témiscamingue à Ville-Marie	1 00	1 95
Témiscamingue à Témiscamingue-Nord	1 50	3 70

TARIFS DE FAVEUR POUR LE FRET:

Pacifique Canadien, via Mattawa.

		Char entier	100 lbs.
De Québec	à Témiscamingue	$ 0.26	$0.68
" Trois-Rivières	"	0.23 1-3	0.61 1-3
" Montréal	"	0.20 2-3	0.54 2-3
" Ottawa	"	0.17 1-3	0.45 1-3
" Mégantic	"	0.26	0.68
" Sherbrooke	"	0.24	0.64
" Farnham	"	0.22	0.58 1-3

BATEAU A VAPEUR

	Char entier	100 lbs.
Témiscamingue à Quai-Fabre.	$16 00	$ 0 12
Témiscamingue à Ville-Marie.	18 00	0 13
Témiscamingue à Témiscamingue-Nord.	24 00	0 19

TRANSPORT DU BETAIL

	Par tête	la paire
Chevaux		
Témiscamingue à Quai-Fabre.	$ 2 40	$ 3 80
Témiscamingue à Ville-Marie.	2 45	3 90
Témiscamingue à Témiscamingue-Nord.	2 85	5 20
Vaches, etc.		Par tête
Témiscamingue à Quai-Fabre.		$ 1 00
Témiscamingue à Ville-Marie.		1 00
Témiscamingue à Témiscamingue-Nord.		1 50

TARIFS DE FAVEUR POUR LES VOYAGEURS:

Pacifique Canadien, via North Bay.

		Aller	Aller et retour
De Québec.	à Haileybury.	$10 50	$15 75
" Trois-Rivières . .	"	9 35	14 05
" Montréal. . . .	"	7 80	11 70
" Ottawa.	"	5 95	8 95
" Mégantic. . . .	"	10 75	16 15
" Sherbrooke . . .	"	9 60	14 40
" Farnham. . . .	"	8 55	12 85

Note.—Les enfants jusqu'à l'âge de douze ans ont droit à un demi billet.

TARIFS DE FAVEUR POUR LE FRET:

Pacifique Canadien, via North Bay.

		Wagon entier	100 livres
De Québec.	à Haileybury.	$ .30	$ .60
" Trois-Rivières . .	"	30	60
" Montréal. . . .	"	25	50
" Ottawa.	"	25	50
" Mégantic. . . .	"	32½	65
" Sherbrooke . . .	"	30	60
" Farnham. . . .	"	30	60

Note.—Le poids minimum pour la consignation d'un wagon entier est de 20,000 lbs.

Pour un wagon de fret au tarif ci-dessus on accorde dix têtes de bétail ou chevaux, moutons, cochons; la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi; les bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent; au lieu de bois de bardeaux, une maison portative; quelques plantes, quelques animaux domestiques et un petit nombre de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un wagon, ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi; les wagons, voitures,

instruments ou outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, telles que: épiceries, provisions, ferronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs, ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est permis, on paiera, pour le surplus, le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

DISTANCES A PARCOURIR:

De Montréal à North Bay	360 milles
De North Bay à Haileybury	108 milles
De Haileybury à Ville-Marie	Environ 20 miles

TARIFS DE FAVEUR POUR LES VOYAGEURS:

Grand Tronc et Northern Ontario.

		Aller	Aller et Retour
De Québec	à Haileybury	$10 55	$15 85
" Montréal	"	7 80	11 70
" Victoriaville	"	9 65	14 50
" Danby	"	8 85	14 30
" Richmond	"	9 10	13 65
" Sherbrooke	"	9 50	14 25
" Costicook	"	9 85	14 80
" Actonvale	"	8 75	13 15
" Saint-Hyacinthe	"	8 40	12 60
" Saint-Jean	"	8 25	12 40
" Lacolle-Jonction	"	8 55	12 85
" Huntingdon	"	8 60	12 90
" Valleyfield	"	7 35	11 05
" Coteau-Jonction	"	7 25	10 90
" Ottawa	"	5 90	8 85

TARIFS DE FAVEUR POUR LE FRET:

Grand Tronc et Northern Ontario.

		Wagon entier	100 livres
De Québec	à Haileybury	$ 0.30	$ 0.60
" Montréal	"	25	50
" Victoriaville	"	30	60
" Danby	"	30	60
" Richmond	"	30	60
" Sherbrooke	"	30	60
" Costicook	"	30	60
" Actonvale	"	30	60
" Saint-Hyacinthe	"	30	60
" Saint-Jean	"	30	60

			Wagon entier	100 livres
De Lacolle-Jonction. .	"	. . . . .	30	60
" Huntingdon . . .	"	. . . . .	30	60
" Valleyfield . . .	"	. . . . .	25	50
" Coteau-Jonction. .	"	. . . . .	25	50
" Ottawa.	"	. . . . .	25	50

Note.—Le poids minimum pour la consignation d'un wagon entier est de 20,000 lbs.

Pour bénéficier de ces réductions, il suffit de s'adresser au Bureau de Colonisation et d'Immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal; ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.

Le Nord-Ouest de Montréal

(Région Labelle.)

La région laurentienne, située au nord-ouest de Montréal, sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, offre au colon laborieux des ressources abondantes et variées. Les vallées des rivières Rouge et Lièvre procurent déjà une vie facile et heureuse à plusieurs milliers d'habitants. Dans cette "Suisse du Canada", selon l'heureuse expression du curé Labelle, les pâturages sont excellents et l'industrie laitière y a un superbe avenir. Les colons n'ont pas semblé, dans le passé, réaliser complètement l'immense parti qu'ils pouvaient tirer de l'industrie laitière. Heureusement qu'il y a eu une réaction qui s'est fait grandement sentir dans toute la contrée. A cause de l'éloignement du marché, il y a tout avantage à convertir sous le moindre volume possible les produits de la ferme. Les terres produisent partout les trèfles, et toutes les légumineuses d'ailleurs y viennent à merveille. Et puis, l'élevage de nombreux troupeaux aura pour effet d'engraisser le sol, qui en a souvent besoin. Le climat pour cela est excellent, et il y a de l'eau partout et en toute saison de l'année.

Il ne faut pas oublier non plus que les sous produits de l'industrie laitière seront d'un précieux secours au colon. Nous ne mentionnerons, pour le moment, que l'élevage du porc à bacon, dont le lait est la principale nourriture.

L'exploitation forestière est aussi une ressource précieuse autant qu'illimitée, si le colon ne commet pas la folie de vendre sa récolte de bois aux petits spéculateurs. A propos de cette industrie, il est bon aussi de signaler que l'exploitation des *bois francs* devient peu à peu une affaire lucrative, après avoir été si longtemps plutôt un embarras pour le colon. A Saint-Faustin, au Mont-Tremblant, à Labelle, au Nominingue, d'importantes usines et manufactures sont en pleine opération.

* * *

Il n'a pas manqué, dans le passé, de prophètes prétendant que la colonisation du nord-ouest de Montréal avait été une erreur, et que le sol, une fois le bois enlevé, était trop pauvre pour faire vivre ceux qui l'avaient défriché. Cela est une profonde erreur. Et pour nous en convaincre, nous n'aurions qu'à visiter Saint-Faustin, Saint-Jovite, la Conception, etc. Depuis que l'exploitation de la forêt a cessé, faute de bois, de devenir une affaire payante, on a vu les colons se livrer entièrement à la culture du sol et ces paroisses sont en voie de subir une transformation complète, dans le sens d'une culture plus intensive, plus raisonnée et mieux adaptée à la nature du sol et aux conditions locales. Ce qui se passe dans ces paroisses ne manquera pas de se répéter ailleurs.

* * *

On y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais ils forment l'exception; plus des deux-tiers du pays sont très propres à la culture. Au fond des vallées, sur le bord des rivières, on y rencontre de la glaise, de la terre grise, mais c'est la terre jaune qui domine. Ce sol est doux au toucher et il se masse sous la pression, signe évident qu'il contient une bonne portion de chaux. Voilà pourquoi ces terres poussent à merveille le blé, l'avoine, les pois, l'orge, le sarrazin, le maïs, les pommes de terre et tous les autres légumes.

Mont-Laurier, centre de la région, est situé sous le même degré de latitude que Trois-Rivières, qui est au milieu des plus belles paroisses de la province de Québec.

Le climat admet toutes les espèces de culture.

La neige est moins abondante que dans la vallée du Saint-Laurent.

Quant aux gelées d'été elles y sont peu fréquentes et ne se produisent que dans les bas-fonds et non sur les terrains bien exposés.

* * *

Il est difficile de préciser l'avenir industriel de la région Labelle.

Il est, à tout évènement, plein de brillantes promesses. Les pouvoirs hydrauliques y sont nombreux et peuvent développer une énergie incalculable.

V. Sur la route du bonheur. —Résidence de M. Pierre Lacasse, au Kiamika. La hutte a fait place à un superbe cottage.

VI. Sur la route du bonheur—Un groupe de colons travaillant sur le chemin conduisant de Maniwaki au Lac-des-Iles.

Les forêts de bois de pulpe sont également nombreuses. On peut dire qu'elles couvrent toute la région.

L'industrie de la pulpe de bois ne tardera donc pas à s'y implanter et transformera sans doute ce pays en un centre d'activité industrielle comme il y en a peu au Canada.

La région Labelle est aussi riche en minéraux de toutes sortes. Jusqu'à présent, on a découvert, à fleur de sol, une quantité suffisante de graphite, pour permettre, dès maintenant, l'établissement d'une usine où le minerai subira les procédés de réduction nécessaire. La graphite est à l'état brut et d'une pureté incroyable.

L'or et l'argent s'y trouvent aussi en assez grande quantité pour laisser espérer un rendement raisonnable.

L'amiante et le mica sont en abondance, un peu partout

* * *

La colonisation sportive est un terme heureux que l'on a récemment introduit dans notre vocabulaire. Il implique l'idée du développement de nos centres de colonisation par les touristes et les "sportmen."

Chaque été, des centaines de Montréalais quittent leur ville pour les Laurentides, où abondent le gibier et le poisson de toute sorte. Ils sont autant de consommateurs des produits du colon: légumes, beurre, fromage, volailles, etc., dont le prix double dès qu'arrive la saison des touristes.

La région Labelle est à cent milles de Montréal, ville de 500,000 âmes, et qui en comptera un million dans dix ans.

On voit aujourd'hui, des lacs, situés dans des vallons rocheux et à peu près stériles, bordés de coquettes habitations d'été. La prédiction du curé Labelle, que le nord-ouest de Montréal deviendrait un jour une grande "Suisse" est en pleine voie de réalisation.

C'est qu'il voyait loin, dans l'avenir, notre grand apôtre colonisateur!

* * *

Le Nord-Ouest de Montréal se compose d'une cinquantaine de paroisses et missions, dont une douzaine se trouvent dans le nord du comté de Terrebonne; les autres sont dans le comté de Labelle.

En 1880, la population de cette section de la région du Nord se composait de 9,778 âmes; l'évaluation de la propriété foncière s'élevait à $1,204,556. En 1906, population 17,554; évaluation foncière $3,720,000.

La partie nord du comté d'Ottawa se compose de vingt municipalités établies depuis 1880. En 1880, population 726 âmes; évaluation foncière, $83,000. En 1906, population, 9,472 âmes; évaluation foncière $853,696.

La partie nord-est du comté de Terrebonne se composait, en 1900 de 906 âmes; l'évaluation foncière était de $91,200. En 1906, la population était de 1,858 et l'évaluation foncière de $191,315.

La partie sud-est du comté de Terrebonne, en y joignant une partie du comté d'Argenteuil, ne comptait pas un seul habitant, en 1880. En 1906, la population était de 3,972 âmes, et l'évaluation foncière se montait à $534,592.

Dans les quatre région du nord de Montréal, la population en 26 ans a augmenté de 21,453 âmes et l'évaluation foncière de $3,921,494.

Sur 50 municipalités 10 seulement sont nées avant 1880. (1)

* * *

Si l'on veut avoir une idée des progrès des colonies du Nord-Ouest de Montréal, qu'on me permette de citer ces quelques chiffres sommaires:

1. Le Rapide de l'Orignal, organisée en paroisse en 1894, compte 215 familles.
2. Ferme-Neuve, fondée, il y a 6 ans, 1,200 âmes.
3. Kiamika, fondée il y a environ 15 ans, 650 âmes.
4. Lac-des-Isles, mission fondée en 1903, 300 âmes.
5. Lac des Ecorces, paroisse toute nouvelle, 75 familles.
6. Notre Dame de Pontmain, encore simple mission, 300 âmes.

* * *

Plusieurs colons français se sont établis dans cette région, depuis quelques années, t ils y réussissent très bien. La plupart se sont fixés dans le canton Turgeon et sur le chemin Gouin. Ils ont même fondé une union nationale.

---

(1) Ces chiffres sont empruntés à une conférence du Dr W. Grignon.

Il serait trop long d'entrer dans des détails de description de chaque colonie. Nous nous contenterons de quelques notes sur Nominingue et Mont-Laurier (Rapide de l'Orignal).

Nominingue, un des plus anciens établissements de colonisation de la région Labelle, à 126 milles de Montréal. C'est un centre important organisé en municipalités de village et de paroisse. Sa population est de 1,300 habitants, dont 500 pour le village. Il y a une église, un couvent, un hôpital, 10 magasins, 5 hôtels, forge, tannerie, fromagerie, beurreries, etc. Il s'y fait un commerce de bois considérable, vu la richesse forestière de ce district. Le sol du canton Loranger, où se trouve situé Nominingue, laisse un peu à désirer, le pays est montagneux, mais très renommé par ses lacs et ses forêts giboyeuses. C'est là que réside l'agent préposé à la vente des terres, M. Nap. Pagé.

Depuis quelques années on y publie un journal hebdomadaire. Nominingue est le siège d'une Cour de Circuit.

Chemin Gouin. L'ouverture de cette grande artère de colonisation qui relie Nominingue à la Ferme-Neuve et la création d'une réserve de colonisation sur son parcours à donné un élan nouveau à son développement. A onze milles de Nominingue, il y a une importante colonie dans le canton Boyer. Ce sera bientôt une paroisse. Il y a encore de bons lots dans le voisinage du chemin Gouin et sur le parcours de la voie ferrée du Pacifique.

Mont-Laurier (Rapide-de-l'Orignal) dont l'établissement remonte à plusieurs années, mais qui a pris en ces derniers temps un développement considérable, est en remontant la rivière du Lièvre, à 14 milles de Saint-Gérard. Paroisse florissante de 206 familles. On compte une église, 3 écoles, 5 magasins, 3 hôtels, une fromagerie, une fabrique de portes et châssis, etc. Il s'y fait beaucoup d'affaires. C'est le noyau d'une future belle et grande ville. Les cantons Robertson et Campbell, dont cette paroisse fait partie, et dont la richesse forestière du sol est extraordinaire, lui assure un brillant avenir. Un notaire et un médecin y ont établi leur résidence depuis plusieurs années déjà. Cette paroisse est désormais le terminus du C. P. R. Le nom de la gare est Duhamel. Il y a encore de bons lots à prendre dans cette paroisse, surtout

le chemin Gouin, à l'endroit où il traverse la rivière Kiamika. dans les rangs 8 et 4 de Campbell; 3, 4, 5, et 6 de Pope et sur

* * *

Un nouveau district judiciaire a été créé, à la dernière session de la Législature, sous le nom de "district de Montcalm," avec *Mont-Laurier* comme chef-lieu.

Cette loi dit que dès qu'un palais de justice et une prison auront été construits, le lieutenant gouverneur en conseil pourra émettre une proclamation donnant effet à la loi. D'ici là, la justice sera administrée aux lieux et places actuels.

Au chef-lieu de ce district siègeront les cours de juridicdiction civile et criminelle, et le juge devra y résider.

Le district de Montcalm comprendra les cantons suivants:

"1. Dans le comté d'Ottawa, les cantons érigés, Clyde, Labelle, Gagnon, Wells, Bigelow, McGill, Dudley, Cameron, Bouchette, Kensington, Kiamika, Loranger, Marchand, Lesage, La Minerve, Joly, Turgeon, Campbell, Robertson, Aumond, Egan, Lytton, Sicotte, Pope, Wurtele, Moreau, Gravel et Baskatong et les cantons non érigés, Wabassee, Maniwaki, Bouthillier, Montigny, Boyer, Rochon et Major;

"2. Dans le comté de Montcalm, les cantons Nantel, Lynch et Mousseau, non érigés."

* * *

Les cantons Gravel, Pope, Major, Moreau, Robertson, et Bouthillier sont tous propres à la culture et peuvent recevoir des centaines de colons. Tous les ans, le gouvernement y améliore et prolonge les chemins déjà ouverts dans le but d'accommoder les colons qui sont déjà sur les lieux et de mettre de nouveaux lots à la disposition des nouveaux venus.

Tarifs de faveur pour les colons.

TRANSPORT DES VOYAGEURS:

Par le chemin de fer Canadien du Pacifique.

			Aller	Retour	Dist. Milles
De Montréal	à	Sainte-Agathe.	$ 1 05	$ 1 65	63
"	"	Allard's Mills.	1 20	1 80	—
"	"	Laberge's Mills.	1 25	1 90	—
"	"	Saint-Faustin.	1 30	1 95	77
"	"	Saint-Jovite.	1 45	2 20	85
"	"	Conception.	1 60	2 40	93
"	"	Labelle.	1 70	2 55	100

		Aller	Retour	Dist. Milles
De Montréal à	Macaza	1 80	2 70	117
" "	L'Annonciation	1 90	2 85	123
" "	Lacoste	1 95	2 96	—
" "	Nominingue	2 10	3 15	—
" "	L'Annonciation	1 90	2 85	127
" "	Hébert	2 25	3 40	134
" "	Campeau	2 40	3 60	142
" "	Routhier	2 50	3 75	149
" "	Duhamel	2 65	4 00	158

Les enfants de six à douze ans ont droit à un demi billet.

De Montréal à Duhamel et les stations intermédiaires, il est accordé aux colons le transport gratuit de 150 lbs. de bagage par adulte et 75 lbs. par enfant porteur d'un demi billet. Des taux proportionnels sont aussi accordés à partir d'Ottawa, Trois-Rivières, Saint-Guillaume, Sherbrooke, Drummondville et les stations intermédiaires.

TRANSPORT DES EFFETS DE MENAGE, INSTRUMENTS ARATOIRES, ETC.

		100 lbs	Chars
De Montréal à	Sainte-Agathe	$ 0 15	$ 15 00
" "	Allard's Mills	0 15	15 00
" "	Laberge's Mills	0 15	15 00
" "	Saint-Faustin	0 15	15 00
" "	Saint-Jovite	0 15	15 00
" "	Conception	0 15	15 00
" "	Labelle	0 15	15 00
" "	Macaza	0 20	17 50
" "	L'Annonciation	0 20	17 50
" "	Lacoste	0 20	17 50
" "	Nominingue	0 20	17 50
" "	Loranger	0 20	17 50
" "	Hébert	0 20	17 50
" "	Campeau	0 20	17 50
" "	Routhier	0 20	17 50
" "	Duhamel	0 20	17 50

Réductions proportionnelles à partir d'Ottawa, Trois-Rivières, Saint-Guillaume, Sherbrooke, Drummondville et les stations intermédiaires.

Le transport des vaches laitières, moitié prix au wagon.

Le bois de corde, sur le marché de Montréal, 5cts les 100 lbs.

La distance de Montréal à Duhamel est de 158 milles.

Pour un char de fret au tarif ci-dessus on accepte 10 têtes de bétail ou chevaux, moutons, cochons; la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi; le bois de construction et

bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalant ; au lieu de bois de bardeaux, une maison portative ; quelqus plantes et quelques animaux domestiques et un petit lot de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char, ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi ; les wagons, voitures et instruments ou outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, telles qu'épiceries, provisions, ferronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs, ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il n'est permis, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

Tronçon du Canadien-Nord.

De Saint-Jérôme	à	Val-Morin	21 milles
"	"	Monfort	27
"	"	Lac-des-Seize-Isles	35
"	"	Arundel	44
"	"	Huberdeau	45

La compagnie du chemin de fer Canadien Nord accorde, aux colons, des réductions pour leur transport et celui de leurs effets.

Pour bénéficier de ces réductions, il suffit de s'adresser à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82, rue Saint-Antoine, Montréal ; ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

* * *

Agents des Terres.

Sainte-Agathe. E.-J. Marchand. Cette agnece se trouve sur le tronçon du C. P. R. qui part de Montréal, tous les jours et se rend jusqu'à Duhamel. Elle comprend 10 cantons : Abercrombie, Berresford, Doncaster, Morin, Wolfe, Archambault, Kilkenny, Lussier, Howard et Wexford.

Arundel. S.-A. Filion. On communique avec cette agence par le tronçon du C. P. R. de Montréal à Saint-

Jérôme, puis par le Canadien Nord, de Saint Jérôme jusqu'à Arundel. Il y a des trains tous les jours. Cette agence comprend 13 cantons: Amherst, Ponsomby, Arundel, Grenville, Harrington, Montcalm, Wentworth, Clyde, Labelle, La Minerve, Joly, De Salaberry et Grandison.

Nominingue. Napoléon Pagé. Cette agence se trouve sur le tronçon du C. P. R. de Montréal à Duhamel. Trains tous les jours. Le nombre des cantons compris dans cette agence est de 16, savoir: Boyer, Campbell, Montigny, Major, Moreau, Pope, Rochon, Turgeon, Wurtele, Lynch, Mousseau, Nantel, Gravel, Kiamika, Loranger et Marchand.

La Gatineau.

Cette région s'étend de chaque côté de la rivière Outaouais, dans le comté de Wright. La partie la plus avantageuse et ouverte à la colonisation, commence à une quarantaine de milles de la ville d'Ottawa et s'étend au delà de soixante milles vers le nord, couvrant une largeur d'une vingtaine de milles, soit au delà de 650,000 acres en superficie. Elle comprend les cantons Lytton, Egan, Maniwaki, Bouchette et Wright, sur la rive ouest de la rivière Gatineau, et les cantons Sicotte, Aumond, Kinsington, Cameron et Northfield, sur la rive est. Toute cette étendue de terrain est divisée en lots de ferme de 100 acres chacun, dont la moitié est encore disponible.

Les colonies actuelles forment quatre paroisses ayant chacune leur organisation municipale et paroissiale.

Un tronçon du chemin de fer canadien du Pacifique traverse la région dans toute sa longueur.

Le sol y est peu rocheux et d'excellent qualité, l'eau, très claire, est en abondance partout et le climat est à peu près le même que celui d'Ottawa, la capitale du Canada.

Le gouvernement fait les chemins et ponts de colonisations à mesure que le besoin s'en fait sentir.

Cette région s'est beaucoup développée récemment, surtout à cause de la fertilité du sol et de la facilité que les colons ont de pouvoir communiquer avec les grands centres. Ces deux raisons méritent d'attirer l'attention du futur colon franco-canadien. Et puis, il leur sera toujours facile de se procurer, à des prix modiques, des fermes sur lesquelles il y a un commencement d'exploitation et des bâtiments convenables.

Le prix des terres que l'on peut acquérir du gouvernement est de 30 centins l'acre.

* * *

Maniwaki, centre du haut de la Gatineau est une jolie petite ville, parfaitement organisée. C'est le terminus du chemin de fer.

VII. Sur la route du bouheur. Colons en route pour le labour. Le fusil et la charrue. C'est dans les meilleures traditions du pays.

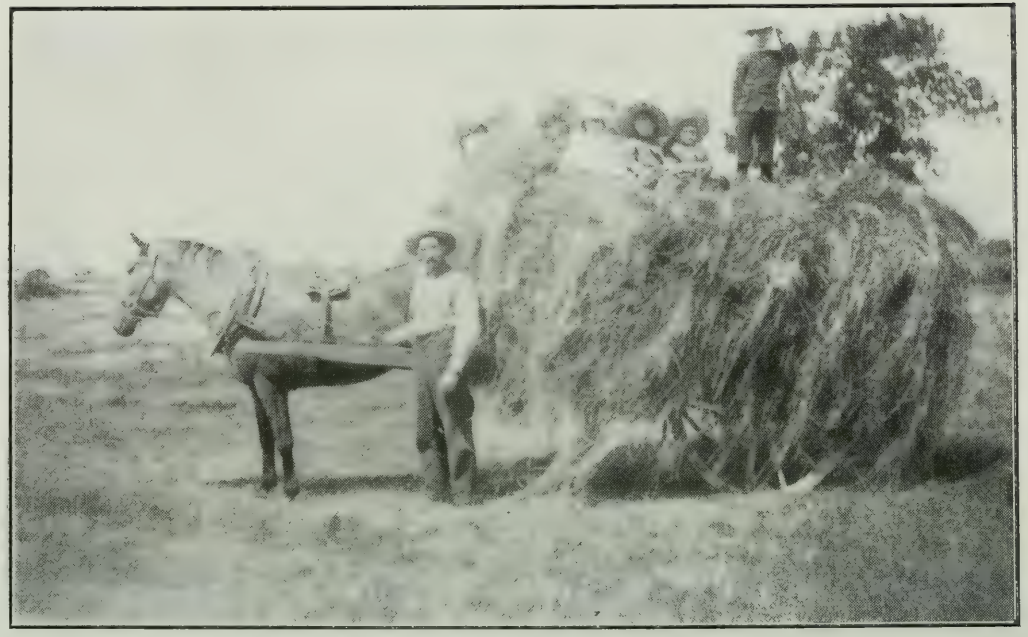

VIII. Sur la route du bonheur.—La récolte du foin.. Les enfants sont initiés de bonne heure à la vie des champs.

Depuis deux ans, le ministère de la Colonisation fait construire un chemin qui mettra les colonies de cette région en communications directes avec celles de la Lièvre. Ce chemin, long de 23 milles sera bientôt complété.

Le R. P. Gladu, O. M. I., qui a vécu longtemps dans le haut de la Gatineau écrit ce qui suit:

"Dans la partie supérieure de la Gatineau, jamais les récoltes ne font défaut. Le blé d'automne et tous les autres grains viennent à merveille. J'ai traversé, l'an dernier, des champs de blé où l'on a cueilli des épis qui mesuraient sept pouces de longueur.

"Les gelées ne s'y font pas sentir au printemps et en automne, comme en certains autres endroits plus au sud, on attribue ce phénomène au grand nombre de lacs dispersés dans ces cantons.

"Un missionnaire qui réside actuellement au Désert, et que ses travaux apostoliques ont conduit par toutes ces régions et même jusqu'à deux cents milles au dessus du Désert, m'a assuré que les terrains les plus riches et les plus favorables à de nouveaux établissements sont encore inoccupés. Il m'a mentionné entre autres les cantons d'Aumond et de Sicotte, à une vingtaine de milles du Désert, sur la rive gauche de la Gatineau, comme étant quelques uns des endroits les plus avantageux pour la création de colonies importantes. Il paraît qu'il y a une vaste plaine, unie, sans un seul rocher, d'un sol fertile, couvert en bois franc. On pourrait y établir plusieurs belles paroisses.

"Je connais personnellement plusieurs des colons de ces environs du Désert qui y sont arrivés, n'ayant pour tout bien que la vigueur de leurs bras et l'énergie de leur courage, et qui aujourd'hui se trouvent à la tête d'établissements prospères et avec la chance de faire fortune.

"Permettez-moi de vous mentionner le nom d'un de ces braves colons:

"Pierre Bélanger réside à deux milles de l'église de Désert, sur les bord d'un lac qui porte son nom. Il y a 11 ans que Bélanger arrivait au Désert n'ayant pour tout bien qu'une vache et des provisions pour un an. Avec ces faibles ressources, il s'enfonce courageusement dans la forêt, et là, seul au milieu des bois, sans même avoir de chemin pour communi-

quer avec ses voisins assez éloignés, il met la cognée à l'arbre et commence à défricher. Après quelques mois de rudes labeurs, il se trouvait à ensemencer au printemps 13 minots d'avoine et deux minots de blé.

"Dès que Bélanger put voir, à la fin de l'été, ses avoines et son blé onduler sous la brise du lac, il commença à jouir du fruit de ses sueurs. L'avenir lui souriait déjà d'un espoir que l'automne vint réaliser en partie. En effet, de la semence de ses deux minots de blé, Bélanger en recueillit 80, et de ses 13 minots d'avoine, pas moins de 350 minots. Depuis ce temps, il a pu vendre du blé chaque année. L'automne desrnier, il a recueilli 690 minots de grains et 400 minots de patates.

"Cet heureux colon habite aujourd'hui une maison convenable, il voit autour de lui une ferme bien cloturée, de bons et solides bâtiments, granges, étables écuries. Il a quatre chevaux, 5 vaches, 6 moutons et tout le bétail d'une basse-cour complète. Cela nous suffit pour nous garantir que le sol qu'il arrose de ses sueurs n'est pas ingrat, que le colon qui saura l'exploiter avec intelligence peut avec confiance sompter sur un plein succès."

* * *

Il y a encore beaucoup de bons lots à concéder dans les cantons Lytton, Egan, Baskatong, Sicotte et Cameron. La terre est de qualité supérieure, surtout dans les trois premiers.

* * *

Puisque nous en sommes à parler de la Gatineau, nous ne pouvons omettre de dire un mot de l'Institut Agricole, à Saint-Alexandre de la Gatineau (Ironside). Confié aux Pères du Saint-Esprit, cette institution a pour but de recevoir les jeunes gens, surtout les jeunes français et d'en faire des cultivateurs, les acclimater et les entraîner aux meilleures méthodes qui peuvent convenir au pays. Le cours comprend l'enseignement théorique et pratique d'agriculture, de jardinage, de sylviculture, etc.

L'Institut possède l'ancienne propriété de Philémon Wright, et il en a fait une ferme modèle de tout premier ordre.

Les conditions de l'admission et de la pension varient suivant les aptitudes de l'élève à se rendre utile sur la ferme;

elles doivent être débattues avec le R. P. David, président de l'Institut, (Ironside, Qué.)

* * *

Pour se rendre dans cette région, il suffit de prendre le chemin de fer du Pacifique Canadien à Montréal ou à Québec et se rendre à Hull, où le chemin de fer de la Gatinau (C.P.R.) fait jonction et se rend à Maniwaki, après avoir franchi une distance de 84 milles. Il y a des trains quotidiens qui circulent entre Hull et Maniwaki.

La distance de Maniwaki aux colonies de la rivière du Lièvre est d'enciron 25 milles, que l'on peut maintenat franchir en voiture. Sur le parcours de ce chemin, il y a de très bons lots à prendre.

Et les colons du haut de la Gatineau peuvent donc désormais communiquer avec Montréal, sans avoir à passer par Hull, la distance qui les sépare du terminus du chemin de fer Montréal et Duhamel étant franchie à relativement peu de frais.

Tronçon du C. P. R. d'Ottawa à Maniwaki.

La distance d'Ottawa à Gracefield est de 60 milles, et celle d'Ottawa à Maniwaki est de 84 milles.

Les tarifs de transport des voyageurs et de leurs effets, etc., sont proportionnels à ceux du tronçon de Montréal à Duhamel.

Agents des Terres.

Gracefield. Alexandre Syneck. Cette agence se trouve sur le parcours du tronçon du C. P. R., de Hull à Maniwaki. Trains tous les jours. Elle comprend 15 cantons, savoir: Alleyn, Carwood, Church, Dorion, Aylwin, Bigelow, Blake, Dudley, Hincks, Low, McGill, Northfield, Wabassee, Wells, Wright.

Maniwaki. R.-M. Gendreau. On se rend à cette agence par le tronçon du Pacifique Caandien, de Hull à Maniwaki. Les trains circulent tous les jours. Le nombre des cantons de cette agence est de 10: Aumond, Bouthillier, Baskatong, Bouchette, Cameron, Egan, Kensington, Lytton, Robertson et Sicotte.

Agent des Mines.

M. E.-H. Laflamme est l'agent du Ministère des Mines à Hull.

La Mattavinie [1]

Cette région a emprunté son nom à la rivière Mattawin, un des principaux affluents du Saint-Maurice.

Le bassin de la Mattawin traverse les comtés de Joliette, Berthier, Maskinongé et Saint-Maurice; il s'étend même jusque dans les comtés de Montcalm à l'ouest et Champlain à l'est.

On peut le décrire comme étant borné au nord par la région des grands lacs Wabaskoutyank et Manouan; au sud, par une chaîne de montagnes élevées et rocheuses qui le sépare du versant sud-est des Laurentides; à l'est par le Saint-Maurice et à l'ouest par les sources des rivières Rouge et Lièvre.

La rivière Mattawin (en langue montagnaise "rencontre des eaux") qui donne son nom à la vallée qu'elle arrose, prend ses eaux sur le même plateau que l'Ottawa et ses deux puissants tributaires, la Rouge et le Lièvre.

Elle a 85 milles de longueur et reçoit le tribut des eaux des rivières du Poste, Kiakamac ou Chef, du Milieu et Cyprès.

Les lacs sont partout nombreux et regorgent de poissons de toutes sortes.

On trfouve, sur la Mattawin et les décharges des principaux lacs, des pouvoirs hydrauliques assez considérables pour fournir l'énergie motrice à l'industrie de l'avenir; quelques-uns peuvent même fournir jusqu'à quinze cents chevaux-vapeur.

La partie de la vallée ou la colonisation fait plus particulièrement fructifier son oeuvre comprend:

Comtés	*Cantons*
Joliette	Gouin
Berthier	Maisonneuve
"	Brassard
"	Provost
"	Courcelles
Maskinongé	Laviolette
"	Masson

(1) Pour renseignements plus détaillés, demandez la brochure consacrée à cette région.

La valeur de ces cantons comme terre de colonisation peut soutenir avantageusement la comparaison avec celle des vallées de la Rouge et du Lièvre, dont la Mattavinie n'est d'ailleurs que la continuation.

Il est certain que les établissements de la Mattavinie et ceux de la région Labelle ne formeront, d'ici à peu d'années, qu'un vaste théâtre de colonisation.

La partie sud-est du canton Provost forme la paroisse de Saint-Zénon, et la partie nord-ouest du même canton, avec une partie du canton Brassard, forme la paroisse de Saint-Michel-des-Saints. Dans le canton Masson se trouve la nouvelle paroisse de Saint-Ignace-du-Lac.

La colonisation de la Mattavinie fut l'oeuvre des deux abbés Brossard et de l'abbé Provost.

Le voyageur qui visite ces deux colonies-mères de la Mattavinie est frappé d'étonnement en voyant les progrès que la colonisation y a faits.

L'on sent bien que les colons vivent dans l'aisance, à la vue des maisons d'habitation et de leurs dépendances qui sont aussi spacieuses et annoncent le même confort que ce que l'on rencontre dans nos vieilles paroissse.

Cette transformation rapide de la forêt en champs de céréales et de légumes s'explique par la facilité du défrichement qui se fait à fonds, presque partout, c'est-à-dire que les colons labourent leurs défrichements la deuxième année après le *brûlé*.

Ils sont nombreux les colons qui ont complètement défriché leurs lots en moins de 15 ans. La valeur d'un lot ainsi défriché varie de $1,000.00 à $2,000.00.

A *Saint-Zénon*, la population est d'environ 650 âmes, et la valeur de la propriété foncière a augmentée de $60,000.00 depuis dix ans.

L'église, le presbytère, les trois écoles, etc., sont vastes et bien aménagés. Il y a en outre une fromagerie, deux beurreries, deux forges, trois scieries, un moulin a carder, et plusieurs boutiques et magasins.

La population de *Saint-Michel-des-Sain*ts est de 850 habitants. Plusieurs familles y sont venues des Etats-Unis. L'église est en brique; le presbytère, les écoles et beaucoup de résidences privées font honneur au bon goût et à l'esprit public

des colons de Saint-Michel. Un couvent pour les filles doit y être bientôt érigé.

Mentionnons de plus deux scieries, un moulin à farine, un aqueduc, plusieurs magasins, deux beurreries, deux forges, etc.

Un médecin, le Dr. Armand Beauséjour, y est établi depuis 6 ans.

Saint-Michel possède un cercle agricole.

Une excellente ligne téléphonique relie ces deux colonies avec Joliette et Berthier.

Il se fait, à Saint-Michel, un important commerce de fourrures.

Saint-Ignace-du-Lac. La fondation de cette nouvelle paroisse dans un des endroits les plus enchanteurs et les plus fertiles de la Mattavinie, le canton Masson, est due à l'iniative de M. l'abbé S. Laporte, curé de Sainte-Emélie, et de M. l'abbé J.-B. Morin, le missionnaire colonisateur bien connu. Ce fut le 24 juin 1904 que l'on jeta les assises de la nouvelle colonie. On y planta une croix à la façon des illustres fondateurs de la Nouvelle-France et l'abbé Morin y célébra la messe.

Après avoir été desservie comme mission, pendant deux ans, cette jeune colonie a maintenant un prêtre résident, M. l'abbé A.-G. Racette. Les colons lui ont érigé une bâtisse de 45 x 32 pieds, laquelle sert à la fois de chapelle, d'école et de presbytère.

La population atteint déjà le chiffre de cent âmes.

Le gouvernement y a établi un bureau de poste. On trouve aussi une scierie, et l'on est en train d'y organiser une beurrerie et un cercle agricole.

La constitution en corporation de cette paroisse ne peut tarder, des démarches ayant été faites à cette fin.

* * *

Les établissements agricoles sont répartis sur les rangs suivants : le long du chemin Brassard, dans les rangs 4, 5 et 6 ; dans la concession Sainte-Louise, comprenant les rangs P et T ; dans la concession Saint-Albert, rangs B et C ; dans Saint-François, rangs 12 et 13 ; dans la concession Saint-Joseph, rangs 7 et 8 ; enfin dans la concession du Lac-à-Poisson, rangs 9 et 10.

Il y a encore, dans Saint-Zénon, un grand nombre de lots disponibles, la presque totalité propres à la culture. Les plus

accessibles sont dans les rangs 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du chemin Provost.

Le chemin de front de ces lots n'est cependant pas encore ouvert, mais il le sera bientôt.

Le sol est généralement formé de terre jaune plus ou moins légère. Il est légèrement ondulé.

La forêt a été détruite par le feu sur d'assez grandes étendues et le défrichement y serait facile. Les principales essences que l'on rencontre sont: l'épinette, le sapin, le pin, le cèdre, le merisier, le hêtre et l'érable.

Les établissements actuels dans Saint-Michel-des-Saints sont répartis sur presque tous les rangs, mais dans plusieurs concessions, il n'y a qu'un petit nombre de lots de vendus. C'est ainsi que plusieurs colons pourraient s'établir avantageusement dans le 3ème rang du canton Brassard, où il n'y a d'occupés que les lots numéros 21 à 35 inclusivement; dans le 4ème rang du même canton, où il n'y a de vendus que les lots numéros 21 à 30, et sur tous les lots des 4ème et 5ème rangs, lesquels sont traversés par le grand chemin qui conduit à la mine de mica, actuellement exploitée, du canton Maisonneuve.

* * *

Dans ce canton, les lots cultivables, disponibles et le plus facilement accessibles, pour le moment, sont: dans le 1er rang, les numéros 25 à 39; dans le 2ème rang, les numéros 25 à 29. Ces terres sont quelque peu accidentées et rocheuses à certains endroits, mais avec une bonne proportion d'excellente terre jaune. On pourrait ajouter, dans le 2ème rang, les lots 57, 58, 59 et 60 qui sont traversés par un chemin. Dans le 3ème rang les lots 62 à 83 sont beaucoup plus unis et presque sans roches, cependant quelques parties sont un peu sablonneuses. Il en est de même des lots 57 à 70 du 4ème rang. Dans cette dernière concession, il y a également plusieurs lots cultivables au sud-est du numéro 39, occupé par M. Henri Beaupré, mais ils sont plus accidentés, surtout à leur extrémité nord-est.

* * *

Le canton Gouin, arpenté en 1902, n'a été ouvert que récemment à la colonisation. En effet, les premiers trois ou quatre milles de chemin dépassant quelque peu le lot numéro 19 du 6ème rang, où sera construite la future église, n'ont été terminés que l'été dernier.

Il n'y a encore que quelques lots de vendus et deux colons seulement y sont bâtis et ont des défrichements un peu étendus.

* * *

Ce canton a été subdivisé en 1906. Quelques colons seulement y sont établis dans le 1er rang; ils font beaucoup d'argent avec le produit de la vente de la graine de trèfle.

Ce canton est uni, sauf dans les 11ème et 12ème rangs où l'on remarque des collines rocheuses. Partout le sol est de bonne qualité.

* * *

Il n'y a actuellement qu'une seule route carossable pour pénétrer dans la Mattavinie. C'est le chemin Brassard qui traverse les cantons de Courcelles et Provost, ainsi qu'une partie du canton Joliet. Il a son point de départ à Sainte-Emilie-de-l'Energie, village situé à 30 milles de Joliette et à environ dix-huit milles de chacune des gares de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Gabriel-de-Brandon, sur l'embranchement du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Depuis Sainte-Emilie-de-l'Energie jusqu'aux approches du village de Saint-Zénon, le chemin Brassard est presque partout encaissé entre des montagnes rocheuses et partout impropres à la culture. On ne rencontre qu'un petit nombre d'habitations dans ces premiers vingt milles. Dans les douze à quinze milles qui restent à parcourir pour atteindre le village de Saint-Michel-des-Saints, la route servant de frontière aux lots est bordée de chaque côté de terrains en culture et de bâtisses de fermes.

De bons chemins conduisent aussi dans les différents rangs colonisés des paroisses de Saint-Zénon et de Saint-Michel.

Tarifs de faveur pour les colons.

Les compagnies de chemins de fer du Pacifique et du Grand-Nord accordent des tarifs de faveur pour le transport des colons et de leurs effets et bestiaux.

Pour bénéficier de ces tarifs, il suffit de s'adresser à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation. No. 82, rue Saint-Antoine, à Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

L'agent des terres pour cette région est M. J. A. Martin, Joliette, P. Q.

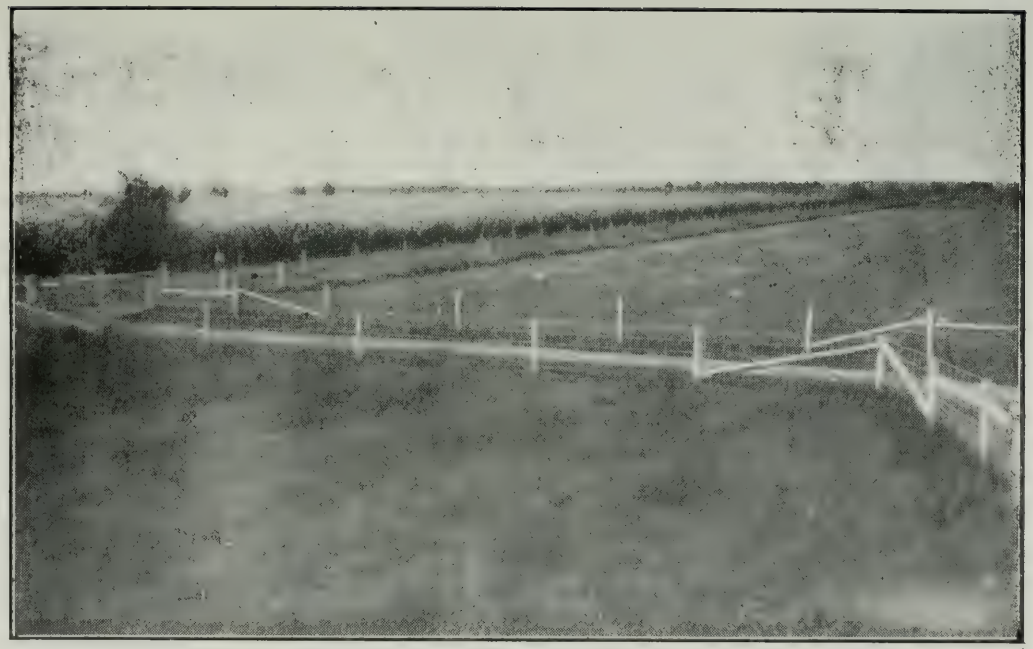

IX. Sur la route du bonheur.—Un champ de céréales dans la vallée de la Matapédia. Les souches ont disparu, et on se croirait sur une ferme de la vallée du Richelieu.

X. Sur la route du bonheur.—Un troupeau de vaches laitières. L'indusrtie laitière est en honneur dans la plupart de nos régions de colonisation.

Le Lac-Saint-Jean (1)

Le bassin du Lac St-Jean embrasse une aire d'environ 30,000 milles ou 19,200,000 acres en superficie, ou à peu près l'étendue de la Suisse et du Danemark. Le territoire du Nouveau-Brunswick ne renferme que 27,174 milles et celui de la Nouvelle-Ecosse 20,907 milles superficiels. Le Maine, qui égale presque en étendue tous les autres états de la Nouvelle-Angleterre, n'a qu'une aire de 33,040 milles, ou 21,145,600 acres, c'est-à-dire n'excède pas de 2,000,000 d'acres ou d'un dixième l'étendue du bassin du Lac St-Jean.

En rapprochant tous ces chiffres, il faut bien arriver à la conclusion qu'il reste encore d'immenses étendues de terres arables à livrer à la colonisation dans ce territoire, qui commence à peine de donner la preuve de ce qu'il peut fournir au pays en augmentation de population, en produits agricoles, en produits manufacturiers et en commerce.

Dans la partie de la région plus haut délimitée, la population s'est accrue de 17,444 en 1881, à 30,162 en 1901, soit une augmentation de 12,718, ou de 72.9 pour 100. Si l'augmentation s'est continuée au même taux depuis, la population excède aujourd'hui 52,000 âmes et atteindra les 60,000 au recensement de 1911. L'augmentation durant ces trente ans dépassera 42,000 âmes et accusera un accroissement annuel de 1418, ou suffisamment pour peupler une bonne paroisse chaque année.

Cet accroissement de population s'est accompli par l'établissement d'environ le tiers des terres arables de la région du Haut-Saguenay et du Lac-Saint-Jean, ce qui peut donner une idée du champ qui s'ouvre encore là à la colonisation. Quand tout sera établi dans ce vaste pays ultra-laurentien, il y aura là plus de 200,000 canadiens-français, vivant dans l'aisance et la prospérité, ou près de deux fois la population actuelle de la province de l'Ile du Prince-Edouard.

---

(1) La plupart de ces détails sont empruntés à une conférence de M. C. Langelier.

La belle nappe d'eau qui a donné son nom à la région mesure vingt-huit milles de longueur sur vingt-cinq de largeur. Elle est en outre le réservoir de plusieurs grandes rivières qui arrosent à leur tour des terrains d'une fertilité extraordinaire, et dont voici les principales :

Au sud du lac, la Métabetchouan et la Ouiatchouan ; à l'est, la Belle-Rivière ; à l'ouest, la Chamouchouan ; au nord-ouest, la Ticonabé et la Mistassini ; au nord et au nord-est, la grande et la petite Péribonca. Sans être navigables sur tout leur parcours, ces rivières sont cependant d'une grande utilité pour la navigation. Elles offrent en cutre des pouvoirs hydrauliques nombreux et considérables, dont plusieurs sont utilisés pour des fins industrielles.

La colonisation, qui se développe sans cesse, fait maintenant le tour du lac. Depuis quelques années déjà, elle s'est avancée rapidement vers l'ouest par les cantons Normandin et Albanel, vers le nord par les cantons arrosés par la Mistassini et la Péribonka, et vers l'ouest par le canton Dufferin. Plusieurs colonies nouvelles sont pourvues de bons chemins et n'attendent plus que les colons nouveaux pour former de belles et riches paroisses.

Le centre du Saguenay, surtout la rive nord de la rivière du même nom, offre de belles terres, surtout depuis Delisle jusqu'à Saint-Germain.

Les vieilles paroisses du Lac-Saint-Jean ne le cèdent en rien aux plus riches établissements du Richelieu ou de l'Yamaska. Cette assertion, cent fois corroborée, démontre bien tout le parti qu'on peut tirer de la partie non encore établie de la vallée du Lac-Saint-Jean, tant au point de vue de la culture qu'à celui de l'élevage et de l'industrie laitière.

* * *

Les cantons Taillon, Dalmas, Racine, Dolbeau, Pelletier, Albanel et Girard fournissent des milliers d'acres de terre où les colons peuvent se faire des établissements agricoles capables de donner l'aisance à leurs propriétaires dans l'espace de quatre à cinq ans. Déjà, de bons chemins traversent ces cantons, et les forts montants que le gouvernement y dépense chaque année font que les voies de communication répondent à tous les besoins nouveaux.

* * *

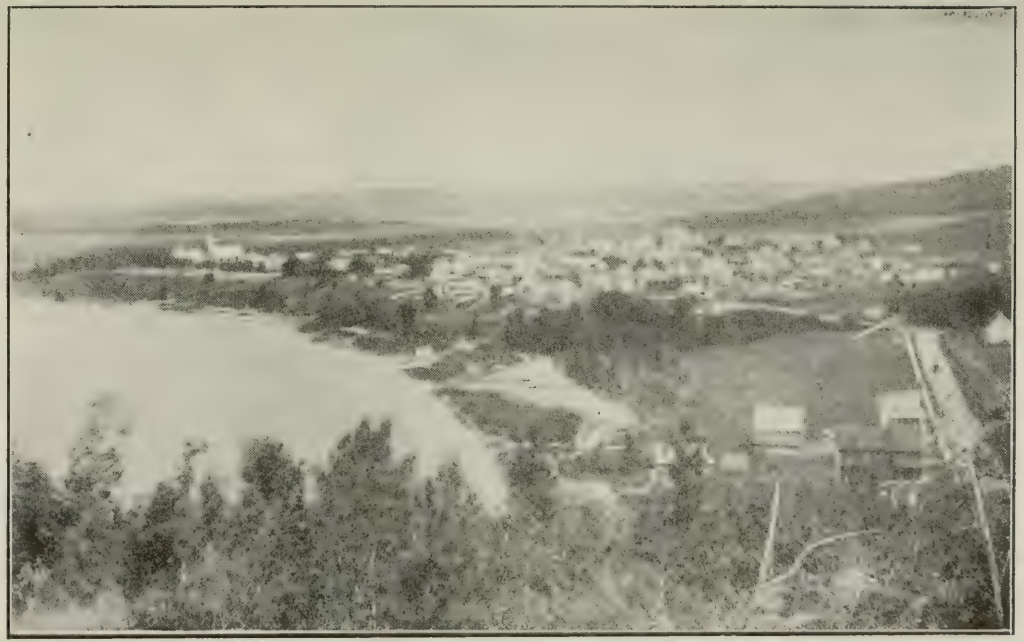

Témiscamingue.—Vue génélale de Ville-Marie.

Le chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean (1) et l'extension de Chambord à Chicoutimi mettent la plus belle partie de cette vaste région en communication avec les grands centres de commerce. Le parcours de ce chemin de fer est de 190 milles. Durant la belle saison, la rivière Saguenay est aussi une voie commode avec le reste du pays.

Il y a en outre quatre à cinq bateaux à vapeur qui circulent constamment sur le lac Saint-Jean, desservant tout à tour les paroisses échelonnées le long des rivières Ashuapmouchouan, Mistassini et Péribonka. Tous ces bateaux partent de Roberval.

Tarifs de faveur pour les colons.

La compagnie de chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean offre de transporter gratuitement, sur tout le parcours de son réseau, tous les colons de bonne foi avec leurs familles ainsi que les effets de ménage d'un poids n'excédant pas 300 livres pour chaque personne adulte, et 150 livres pour chaque enfant. Les taux pour le surplus étant de 9 centins par 100 livres, mais pas au delà du chargement d'un wagon par famille, soit 20,000 livres.

Les colons de bonne foi qui désirent aller d'abord examiner les terres obtiendront un demi-passage de Québec au Lac Saint-Jean, et retour pour $3.35 par personne.

Pour bénéficier des tarifs ci-dessus, il suffit de s'adresser à M. René Dupont, agent de colonisation, à Québec, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, aussi à Québec.

(1) Depuis quelques années, cette compagnie a ajouté à son réseau un embranchement qui part de la Rivière-à-Pierre et a son point terminus à La-Tuque.

Le Témiscouata. (1)

La région de Témiscouata occupe, depuis quelques dix ans, une large place dans le développement agricole et industriel de la Province. Elle a vu grandir et se développer un centre d'activité agricole et commerciale important: Fraserville, autrefois appelé Rivière-du-Loup.

Dans le centre et le sud de Témiscouata se trouve une de nos régions de colonisation les plus justement renommées.

Située sur la rive sud du Saint-Laurent, elle a pour bornes, et au sud le Nouveau-Brunswick et le Maine.

Le chemin de fer Intercolonial la traverse de l'est à l'ouest à l'est le comté de Rimouski; à l'ouest, le comté de Kamouraska dans toute sa largeur, passant par les principales paroisses du littoral: le Témiscouata part de Fraserville, au nord et se rend à l'extrémité sud; le Transcontinental pénètre dans la Témiscouata au sud du lac Pohénégamook, traverse les cantons Escourt, passe dans la ligne de division de Bostford et Packington, coupe Robinson pour se rendre ensuite dans le Nouveau-Brunswick.

La région de Témiscouta forme un collège électoral du même nom. Elle comprend, outre les anciennes seigneuries, les cantons suivants: Auclair, Armand, Bégon, Bostford, Cabano, Demonville, Demers, Escourt, Hocquart, Packington, Rouillard, Robitaille, Raudot, Robinson, Viger et Whitworth.

En 1901, la population était de 29,185 habitants.

Il est certain que depuis cette date le chiffre de la population s'est accru de façon notable. Ainsi, la population de Fraserville qui n'était que de 4,569, en 1901, était l'an dernier (1909) de 7,700.

D'après les statistiques du Greffier de la Couronne en Chancellerie, le mouvement ascendant des électeurs inscrits sur

(1) Pour renseignements plus complets, demandez la brochure consacrée à cette région.

les listes électorales a été comme suit, durant les dix dernières années :

1897	4,762
1900	5,964
1908	6,781

En se basant sur ces chiffres, il est donc permis de supputer un chiffre global de 40,000 pour le recensement de l'an prochain.

* * *

La région de Témiscouata a un aspect montagneux qui déconcerte à première vue, mais quand on y regarde de près, on se rend compte que ces montagnes ne sont que des amoncellements de terre, la plupart du temps sans roche. Comme

Témiscamingue.—La rue Notre-Dame à Ville-Marie.

question de fait, nous avons vu de ces montagnes cultivées jusqu'à la moitié et même au trois quarts de leur hauteur.

* * *

Le sol de la région de Témiscouata est de première qualité, et il s'adapte parfaitement à toutes les espèces de cultures.

On peut dire, en se basant sur les rapports des arpenteurs et des explorateurs, que le sol des cantons du centre et du sud, ceux qui offrent le plus d'avenir et de plus vastes étendues à l'activité colonisatrice, est en général une terre grise, jaune et noire. En certains endroits, on rencontre des terres sablonneuses et rocheuses, mais c'est l'exception. Elles peuvent d'ail-

leurs être utilisées pour la culture des fruits qui réussit très bien dans tout le sud de la région, ou encore pour des réserves forestières pour le bois de chauffage.

Dans la vallée des Squatecks, on trouve une terre jaune mêlée de sables glaiseux sur un sous-sol qui est lui-même glaiseux. Il n'y a ni montagne, ni roche, ni savane, et on n'y rencontre que peu de lots qui ne soient susceptibles de faire un bon établissement agricole.

* * *

Toute cette région est coupée de rivières et de lacs. Les rivières ne sont pas considérables. Il n'en est pas de même pour les lacs, dont quelques uns sont très vastes, comme les lacs Témiscouata, Squateck, Long, etc.

Maniwaki.—Vue du pont et d'une partie du village.

Le climat est favorable, non seulement à la culture des céréales et des légumes, mais on y cultive aussi les fruits avec succès, dans la partie sud, bien entendu.

Témiscouata est un pays de chasse et de pêche. L'orignal, le caribou et le chevreuil abondent partout, dans les bois, tandis que les rivières et les lacs foissonnent de truites rouges et blanches, de touladis, etc. Il y a quelques lacs d'affermés à des clubs, mais la plupart sont à la libre disposition des colons et des touristes.

L'industrie forestière est très développé. Il y a partout des scieries pour les besoins de la construction, et même une pulperie à Fraserville. Les nouveaux colons peuvent toujours

XI. Sur la route du bonneur. La famille heureuse. M. Jos. Jolicœur, du Rapide-de-l'Orignal.

XII. Sur la route du bonheur.—Ecole du village de la Ferme-Neuve, fondée par les journalistes de Montréal.

trouver de l'emploi dans cette industrie, durant les premières années. Mais ceux qui peuvent se dispenser d'aller ainsi gagner de l'argent font mieux de se consacrer à leurs défrichements.

Il y a des érablières presque partout.

* * *

Des sociétés de colonisation de paroisses ont été formées pour aider les nouvelles colonies. Le gouvernement de son côté ne néglige rien pour activer le mouvement colonisateur. Durant les cinq dernières années, il a été dépensé $42,396.18 en travaux de voierie et en constructions de ponts.

Maniwaki.—La ferme des RR. PP. Oblats.

La colonisation se fait surtout dans le sud, mais comme il reste encore de bons lots dans le centre, nous allons indiquer sommairement les endroits où le colon peut se fixer avec avantage et des chances certaines de succès, s'il y met du travail et de la persévérance.

Dans *Bégon,* il reste quelques lots dans la partie est des rangs VI et VII.

Les rangs V, VI, VII et VIII de *Raudot* sont disponibles, et il reste une quinzaine de lots à chaque extrémité des rangs III et IV.

Dans *Robitaille,* canton recommandable à tous égards, le colon devra se diriger de préférence dans les rangs VI, VII et VIII.

Demonville offre quelques lots dans les rangs C, VI et VII, de même que *Viger* dans les rangs IV à IX inclusivement. On trouve aussi quelques lots disséminés dans les rangs I, IV, V, VII, VIII et IX de *Demers.* Même remarque pour les rangs IX, X, XI, XIII et XIV d'*Armand.*

Il y a place pour un grand nombre de colons dans *Cabano,* mais c'est surtout dans les rangs VIII, IX et X que les colons se fixent de préférence.

Tout le centre d'*Escourt* est vendu à une colonie de Fran-

Région Labelle.—La grande chûte, sur la rivière du Lièvre.

co-américains. Il reste cependant quelques bons lots dans la partie nord des rangs VI, VII et VIII. Les deux centres probables de paroisses sont: au ruisseau Providence, entre les rangs III et IV et à l'endroit où le Transcontinental traverse la rivière Bleue. Dans le canton voisin de *Bostford,* encore partiellement arpenté, il n'y a qu'une vingtaine de lots vendus dans les rangs I et VIII. Le reste est disponible.

Les lots concédés de *Packington* se trouvent dans les rangs VIII et XIII. Les sept premiers rangs sont en forêt vierge.

Il n'y a d'ailleurs qu'un chemin en construction entre les rangs IV et V. Dans le canton voisin de *Robinson,* il y a peu de lots vendus, excepté dans les rangs IX, X et XII, le long du Transcontinental.

L'admirable *vallée des Squatecks* ne comprend encore que deux cantons : Rouillard et Auclair. La colonisation y est pour ainsi dire à ses débuts. Quelques lots seulement ont été vendus dans Rouillard. Aucune concession n'a été faite dans Auclair. On peut se rendre dans les Squatecks dans Sainte-Rose et Notre-Dame.

La *seigneurie du lac Témiscouata* est gardée en "réserve"

Région Labelle.—Vue générale de Ferme-Neuve, en hiver.

par ses propriétaires. On consent à concéder quelques lots dans le rang de la rivière Caldwell. Le prix est de $100 et $150 et le bois est réservé par les propriétaires.

* * *

L'Agent des terres de la Couronne pour la région de Témiscouata est M. N. Lebel, Fraserville.

Comment se rendre dans le Témiscouata.

On peut se rendre dans le centre et l'arrière Témiscouata,

par voie de l'Intercolonial en arrêtant, soit à Fraserville (Rivière-du-Loup), soit à Trois-Pistoles.

Fraserville est le point de départ du chemin de fer Témiscouata, lequel traverse la région dans toute sa longueur et se rend jusqu'à Edmunston, dans le Nouveau-Brunswick.

Distances sur l'Intercolonial

De Montréal à Rivière-du-Loup.	277	milles
" " Trois-Pistoles.	304	milles
De Lévis, (Québec) à Rivière-du-Loup.	115	
" " " Trois-Pistoles.	142	

Distance sur le Témiscouata.

De Rivière-du-Loup (Fraserville) à Saint-Modeste. . .	6	milles
" " " Whitworth. . . .	16	
" " " Saint-Honoré. . .	27	
" " " Vauban.	33	
" " " Saint Louis-du-Ha ! Ha !.	38	
" " " Cabane (St Mathias)	43	
" " " Cloutier.	51	
" " " Notre-Dame-du-Lac.	52	
" " " Ste Rose (Degelé) .	60	
" " " Edmunston . . .	81	

Distances sur chemins de terre.

De Saint Alexandre (Kamouraska) à Escourt.	31	milles
De Trois-Pistoles à Saint-Jean-de-Dieu.	10	
De Trois-Pistoles à Robitaille.	33	

Pour aller dans le canton Viger, on laisse l'Intercolonial à la station de Saint-Arsène.

Pour aller dans les cantons Denonville et Hocquart, on laisse l'Intercolonial à la station de l'Isle-Verte.

La Compagnie Trans-Saint-Laurent.

Cette nouvelle compagnie de navigation met Fraserville en communication avec les endroits suivants de la rive sud: Malbaie, Saint-Siméon, Tadousac et les Escoumains.

Le service se fait trois par semaine.

Tarifs de faveur pour les colons.

Chemin de fer Intercolonial:

	Aller	Retour
Montréal à Rivière-du-Loup.	$ 2 40	$ 5 56
Jonction Saint-Léonard à Rivière-du-Loup.		2 88
Jonction Chaudière à Rivière-du-Loup.	1 95	2 44
Lévis à Rivière-du-Loup.	1 15	2 28
Jonction Saint-Charles à Rivière-du-Loup. . . .	1 10	2 00
L'Islet à Rivière-du-Loup.	0 65	0 64

Chemin de fer Témiscouata:

Rivière-du-Loup à Cabano.	$ 0 90	$ 1 80
Rivière-du-Loup à N.-D. du Lac.	1 05	2 10
Rivière-du-Loup à Sainte-Rose.	1 20	2 40

Pour le fret, sur les deux chemins de fer, la réduction est d'un tiers sur le tarif ordinaire.

Pour bénéficier des tarifs ci-dessus, il suffit de s'adresser à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82, rue Saint-Antoine, à Montréal; ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

La Matapédia.

Située, partie dans le comté de Bonaventure, partie dans le comté de Matane, la vallée de la Matapédia est une belle et fertile zone qui s'étend depuis les dernières concessions des comtés de Rimouski et de Matane, dans le bas Saint-Laurent, jusqu'à la rivière Ristigouche qui se jette dans la Baie des Chaleurs.

Au point de vue géographique la vallée de la Matapédia, proprement dite, se borne au territoire arrosé par la rivière de ce nom et les quelques affluents qui l'alimentent ; mais on lui rattache communément une grande partie de la région dite "de Témiscouata" qui l'avoisine et à laquelle elle se trouve si intimement liée qu'il est impossible de les séparer l'une de l'autre pour les fins de la Colonisation.

La rivière Matapédia prend sa source dans le lac du même nom, par 48' 40' de latitude nord. Après un parcours d'une soixantaine de milles environ, elle va se jeter dans la rivière Ristigouche.

L'étendue du territoire arrosé par elle et ses affluents est d'environ 1300 milles carrés, soit 832,000 acres. Sur ce chiffre, on compte 775 milles carrés livrés à l'industrie forestière et répartis entre divers concessionnaires qui exploitent princiment le cèdre, l'épinette blanche, le sapin et le bouleau.

Cette magnifique région agricole éclose d'hier à la colonisation, recherchée de plus en plus tous les jours à mesure qu'elle est connue davantage capable de nourrir aisément une population de trois cent mille âmes, offre des avantages exceptionnels d'établissement.

La vallée Matapédia tire en outre une bonne partie de sa valeur de sa position unique entre les deux provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, dont elle est en quelque sorte le trait d'union et l'attache indispensable. A travers son territoire passe le seul chemin qui conduit, non seulement à la province maritime que nous venons de nommer, mais encore aux établis-

sements très nombreux, considérables et prospères qui forment le littoral de l'immense comté de Gaspé.

* * *

C'est toujours chose importante, pour un colon, de savoir quel est le climat du pays où il va tenter fortune. Dans la Matapédia, qu'il se rassure. La température est des mieux équilibrées. Les brises si douces et si pures de la Baie des Chaleurs sont tout ce qu'il y a de plus réconfortant.

Les neiges disparaissent avec le mois d'avril, et dans la première semaine de mai la terre est prête pour les semences. La température moyenne d'avril est de 30 à 36 degrés, et celle

Région Labelle.—Un groupe de colons travaillant à l'ouverture d'nn chemin à Ferme-Neuve.

de mai, 40 à 50 degrés, et alors la végétation se développe avec une force extraordinaire et en peu de temps, tout, dans la nature, a repris vie et est en pleine activité.

L'été, la température est délicieuse ; en juillet et août la chaleur moyenne est de 60 à 65 degrés. En septembre commence l'automne, qui est une des plus belles saisons pour cette partie du pays. Le temps est généralement frais, serein,

des plus agréables et des plus propices aux travaux des champs. C'est dans ce mois que se font les récoltes, généralement commencées à la fin d'août. Avec les premiers jours d'octobre, on arrache les plantes à racines. La température moyenne à cette époque est de 39 degrés.

L'hiver est très sain et sa température moyenne est de

Mont-Laurier.—L'église.

16 degrés. Il y a généralement moins de neige que dans le district de Québec.

* * *

Feu M. Joseph Bureau a exploré presque toutes les nouvelles régions. Parlant de la Matapédia, il dit:

"Dans les cantons de la Matapédia que je viens de parcourir les terres sont exceptionnellement bonnes; le sol est de nature franche, glaise et généralement couvert d'un peu de

XIII. Sur la route du bonheur. — Les élèves de l'Ecole Ménagère de Roberval, Lac-Saint-Jean.

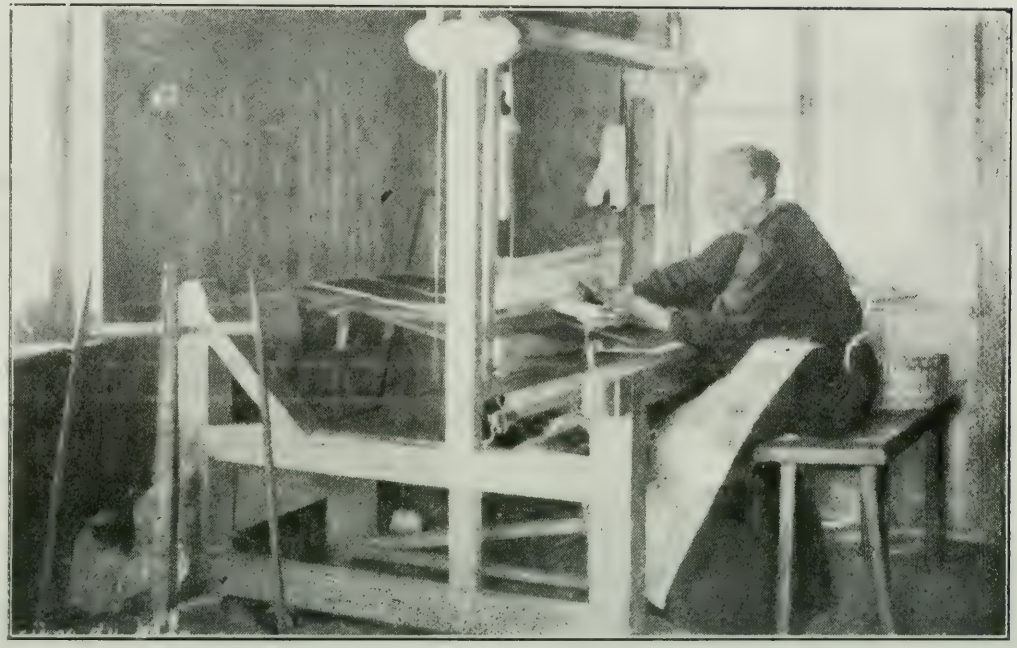

XIV. Sur la route du bonheur. L'industrie domestique est encore en honneur dans le bas de Québec. "Une aulne d'étoffe du pays vaut mieux qu'une pièce de "tweed," disait le curé Labelle.

sable, lui-même très productif, attendu qu'il est ce qu'on appelle le sol glaiseux.

"Pour me résumer, d'après les notions générales que j'ai sur cette partie de la province de Québec, je suis prêt à dire qu'à partir du lac Témiscouata jusqu'au bassin de Gaspé, en ligne droite, les terres sont exceptionnellement bonnes et en particulier, celles qui sont arpentées et divisées en cantons."

* * *

L'hon. M. Charles Langelier a visité la vallée de la Matapédia en 1897. Il a ainsi résumé ses impressions:

"On aura une idée de la fertilité excessive du défrichement, si je vous dis qu'il n'en coute pas plus de trois ou quatre

Saint-Jovite.—Un paysage. Au fond on voit la fameuse montagne Tremblante.

poration des nombreux lacs et cours d'eau, et vous n'aurez piastres pour mettre un arpent de terre à la charrue dans bien des endroits. Pratiquement, c'est la plaine du Nord-Ouest, et, la forêt ici n'est qu'un jeu pour le défricheur canadien. Ajoutez à cela un sol d'une grande fertilité, que la culture ne fait qu'améliorer, un heureux mélange de sable et d'argile qui pousse du grain pendant plus de dix ans successifs sans engrais, où le foin vient abondamment, où les prairies ne souffrent pas de la gelée; une seccession de vallons, de côteaux et de plateaux parfaitement arrosés par de nombreux ruisseaux. Le climat de la vallée de la Matapédia: pas de vent du nord-est — ce joli vent, si agréable à Québec — pas de chaleurs excessives, des rosées abondantes produites par l'éva-

qu'une faible idée du pays tel que nous l'avons aperçu, qu'une faible perspective quand 25 ou 50 mille familles y auront établi leurs foyers."

Vers le même temps, M. J.-P. Tardivel écrivait:

"Cette belle région longtemps ignorée, ou plutôt mal appréciée comme pays de colonisation, commence à être connue et estimée comme elle mérite de l'être. Les colons y arrivent de toutes les parties du Canada et même des Etats-Unis; et tous ceux qui ont tant soit peu d'énergie et de persévérance réussissent à se créer en quelques années un chez soi fort enviable.

Mont-Laurier.—Le rapide de l'Orignal.

"Ah, si nos jeunes gens des vieilles paroisses, au lieu de gagner les centres industriels des Etats-Unis, voulaient prendre des lots dans cette belle vallée de la Matapédia, qu'ils feraient preuve de clairvoyance et de patriotisme! De clairvoyance parcequ'ils assureraient leur propre avenir avec la moitié des peines et des labeurs qu'ils dépensent en pure perte là-bas. De patriotisme, parceque, tout en travaillant ici pour eux-mêmes, notre chère province de Québbec profiterait de leurs efforts."

* * *

Il y a quelques années, le gouvernement de Québec adressa aux différents curés et missionnaires de la Matapédia certaines questions se rapportant au climat, à la culture des céréales, au rendement par arpent de terre, aux moyens de subsistance des colons en dehors des produits de la terre, etc.

Les réponses qui furent reçues sont trop longues pour que nous puissions les reproduire dans le cadre restreint de ce chapitre.

Nous allons donc en donner un court résumé.

CLIMAT.—Le climat de la Matapédia est plus doux de dix à douze degrés que celui de la ville de Québec, centre d'une région qui admet absolument toutes sortes de cultures.

SEMAILLES.—Les semailles ont lieu au mois de mai et

Région Labelle.—Vue générale de Ferme-Neuve.

les gelées ne sont guère plus à craindre que dans n'importe quelle autre partie de la Province. Les récoltes se font en septembre et en octobre.

CEREALES ET LEGUMES.—Les céréales et les légumes cultivés comprennent le blé, le seigle, le sarrasin, l'avoine, l'orge, les patates, les navets, les choux, les pois, etc.

RENDEMENT.—Le rendement varie quelque peu suivant les localités, mais se maintient toujours à un chiffre remarquable, relativement aux autres contrées agricoles. Ainsi le rendement du blé, par arpent, est de 20 à 25 minots; celui de l'avoine et de l'orge, 40 à 45 minots; celui du seigle, 25 à 30 minots; celui du sarrasin, 60 minots. Les pois donnent

de 25 à 30 minots par arpent, et les autres légumes rapportent dans la même proportion à peu près.

VALEUR DES BIENS.—La valeur relative des biens des colons dépend bien entendu du degré et de l'étendue de la culture. En général, ils suivent une progression allant de cinq cents à trois mille dollars. Les terres de cent acres, habitées depuis huit à dix ans et cultivées en partie valent de mille à deux mille dollars. En certains endroits, dans le canton Causapscal, par exemple, on trouve des propriétés comme celle de M. Blais qui valent $5,000.00; celle de M. Valois, $4,500 celels de MM. Lepage et Heppel $4000.00 chacune.

Ajoutons que dans presque toute la vallée de la Matapédia le sol est drainé naturellement et qu'il n'existe pas de région où le travail du colon soit difficile.

Le prix des terres vendues par le gouvernement est de vingt centins l'acre.

Ferme-Neuve.—Un pont sur la rivière du Lièvre.

Grâce au chemin de fer Intercolonial, les colons ont aisément et facilement accès aux marchés de Québec et des provinces maritimes.

EXPLOITATION FORESTIERE.—Les forêts très étendues, très exploitées surtout par deux grandes maisons de commerce: la maison King et la maison Price, qui emploient des centaines de bras chacune, sans compter des exploitations particulières, moins importantes, mais tout de même fort avantageuses pour les colons qui y trouvent de l'emploi constamment, s'ils le veulent, en dehors de l'époque des semailles et des récoltes.

Cela suppose naturellement l'existence de "chantiers" et des scieries pour l'exploitation sur place. Tous ceux qui veu-

Mont-Laurier, (anciennement Rapide-de-l'Orignal), chef-lieu du district judiciaire de Montcalm.

lent y prendre part sont à même de le faire. Aussi, le colon n'a-t-il jamais de morte saison et les "chantiers" l'attendent pour l'aider à nourrir sa famille, quand sa terre lui a donné pour l'année courante, tout ce qu'elle était en mesure de lui donner.

PRIX DES DENREES.—Le prix des denrées est au moins aussi élevé qu'il l'est à Québec, et souvent même d'avantage, par suite de la consommation qui se fait dans les chantiers voisins. Le foin, par exemple, se vend généralement de 10 à 12 dollars le cent; l'orge, 80 centins le minot; le blé, un dollar; les pois, un dollar; les patates, 40 centins.

VALEUR DES TERRES.—La valeur des terres partiellement défrichées est en moyenne de trois à quatre cents dollars.

ERABLIERES.—Les érablières sont nombreuses et l'on fait du sucre suffisamment pour la consommation locale.

Ajoutons que les scieries fournissent aux cultivateurs tout le bois, planche et bardeaux dont ils ont besoin pour leurs bâtiments, en même temps que l'entretien de l'Intercolonial donne de l'emploi à beaucoup d'entre eux, et permet à d'autres de vendre au chemin de fer le bois de cèdre dont ils sont propriétaires.

* * *

La Matapédia est abondamment arrosée de lacs et de rivières. C'est le pays de la chasse à l'orignal et de la pêche au saumon. Les rivières Matapédia, Causapscal, Patapédia et Ristigouche ne le cèdent à nulle autre dans la Province pour ce sport royal. Les deux clubs Matamatjaw et Ristigouche sont renommées dans tout le pays et à l'étranger.

* * *

Les essences forestières de cette région sont des plus riches et des plus variées. En arrière des cantons Nentayé, Hamqui, Matalick et Milnikek, jusqu'à la seigneurie Métis et la rivière Patapédiac—soit une étendue d'environ 330 milles —on rencontre l'épinette, le bouleau, l'érable, le merisier, le coudrier, le cormier et surtout le cèdre, sur les hauteurs comme dans les fonds.

* * *

Il y a en arrière des cantons Milnikek et Métalick des terres qui offrent des avantages qui sont rarement surpassés ailleurs. On peut dire la même chose des cantons Jetté et Pinault. Ce dernier canton a déjà une municipalité bien organisée et une mission qui se développe rapidement. De l'autre côté de la rivière Matapédia, on trouve les cantons Lepage et Blois dont le sol est de première qualité, et qui, par leur situation, seront bientôt très recherchhées.

* * *

Agents des Terres.

Amqui...Les agents conjoints sont: MM. François Saucier et Georges Dionne. Les cantons compris dans cette agence sont: Awantjish, Blais, Cabot, Casault, Causapscal, Humqui, Jetté, Lepage, Matalick, McNider, Mentayé et Pinault.

Matapédia, (Saint-Laurent) M. Georges Gauthier est l'agent. Son agence comprend: Assemetquagan, Matapédia, Milnikeck, Patapédia, Ristigouche.

Tarifs de faveur pour les colons.

Tous les cantons de la vallée de la Matapédia ont l'avantage d'être d'un accès facile par suite du passage du chemin de fer. L'Intercolonial suit en effet sur un parcours de près de quarante milles, les bords même de la rivière Matapédia, et met conséquemment les colons en communication directe avec les plus grands centres, tels que Québec, Montréal, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E.

Les principaux centres de population de la Matapédia se trouvent aux distances suivantes de la ville de Québec:

Amqui, 243 milles: Saint-Pierre-du-Lac, 234 milles; Saint-Moïse, 220 milles; Sayabec, 228 milles; Causapscal, 256 milles; Saint-Laurent-de-Matapédia, 291 milles.

De Montréal à Matapédia, le trajet est de 453 milles.

Transport des passagers.

De Montréal	à	Saint-Octave	$ 3 05	$ 7 32
"	"	Saint-Moïse	3 20	7 76
"	"	Sayabec	3 25	7 80
"	"	Cedar Hall	3 35	7 94
"	"	Amqui	3 35	8 10
"	"	Causapscal	3 35	8 38
"	"	Saint-Alexis	3 70	8 96
"	"	Matapédia	3 65	9 06

XVI. Sur la route du bonheur. La chasse au chevreuil. C'est de la succulente viande fraîche pour toute la "nichée."

XV. Sur la route du bonheur. La fabrication du sucre d'érable. Il y a dans toutes nos régions à coloniser, de superbes érablières, dont les colons débrouillards savent tirer partie.

De Montréal aux endroits ci-haut mentionnés, on accorde également aux colons le transport gratuit de 250 lbs. de bagage par adulte, et 125 lbs. par enfant porteur d'un demi-billet.

Transport des effets, instruments aratoires, etc.

De Montréal à Sainte-Flavie et Causapscal et les stations intermédiaires, $27.00 le char ; moins d'un char, 100 lbs., 27 cts.

De Montréal à Assementquagan et Matapédia et les gares intermédiaires, $28.00 le char : moins d'un char, 100 lbs., 28 cts.

Taux aussi proportionnels de toutes les gares entre Montréal, Lévis et Rivière-du-Loup.

Les colons alant dans la réserve de Matane s'arrêtent à Sayabec, et de là se rendent en voiture.

Pour bénéficier des tarifs ci-dessus, il suffit de s'adresser à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, à Montréal ; ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

La Baie-des-Chaleurs.

La région de la Baie-des-Chaleurs comprend une notable partie de cette zone, qui, partant du Témiscouata, se continue par la Matapédia et vient aboutir à l'extrémité de la péninsule gaspésienne et forme cet admirable plateau de plus de cent lieues de longueur sur une largeur moyenne de 15 lieues.

Cette vaste région mesure 3,000 milles carés de terres fertiles, richement boisées et coupées, ça et là de belles rivières dont quelques-unes offrent des pouvoirs hydrauliques considérables, et toutes peuplées de saumons et de truites de dimension étonnante.

Malheureusement, la zone cultivée ne comprend guère encore, à part une couple d'exceptions, qu'une lisière du littoral de la baie, laquelle ne dépasse guère deux ou trois concessions.

"Jusqu'en 1870, dit Arthur Buies, les essais de culture dans la Gaspésie avaient été très précaires et très subordonnés à des circonstances purement locales. Depuis les premiers établissements, la population avait été formée et comme assujettie à l'exercice d'une industrie unique : celle de la pêche. C'était dans la Gaspésie une tradition dominante que ses habitants ne pouvaient être autre chose que des pêcheurs, et cependant, elle renferme de larges étendues d'un sol égal à celui des meilleures parties de la province.

"L'impossibilité de réagir contre cette tradition funeste et l'absence lamentable de communications avaient empêché les Gaspésiens de faire le moindre effort pour sortir de l'état de vasselage où les tenait une occupation unique, tout entière exercée au profit des grandes maisons qui faisaient le commerce des poissons du golfe Saint-Laurent et de la Baie des Chaleurs, avec les pays étrangers, principalement avec l'Italie, le Brésil et la République Argentine.

"Mais, aujourd'hui, la tradition a été démolie de tous les côtés à la fois ; l'agriculture est victorieuse, la Gaspésie apparaît, dans certaines parties en particulier, et notamment sur

toute la côte qui borde la Baie des Chaleurs, jusqu'à une certaine distance prolongée dans l'intérieur, comme une région ayant enfin mérité d'être comptée parmi celles de la province où la culture est la plus productive".

A la péninsule gaspésienne se rattachent de charmantes légendes et de glorieux souvenirs historiques. C'est, en effet, à Port-Daniel que Jacques-Cartier, le découvreur malouin, a mis le pied pour la première fois sur le sol canadien, le 20 juillet 1534.

* * *

Mattavinie.—Habitation de M. J.-R.-Albert Archambault, lauréat du Mérite Agricole.

Depuis quelques années, grâce à l'encouragement de MM. les députés Marcil et Kelly, la colonisation a pris, dans le comté de Bonaventure, (1) un tel essor que le ministère de la colonisation de la province de Québec a cru devoir ouvrir dans l'intérieur, à peu de distance du littoral, une réserve de terrains embrassant une superficie de 25 milles acres. Cette réserve qui porte le nom de "Réserve du chemin Mercier" est déjà

(1) Pour renseigneemnts plus détaillés, demandez la brochure consacrée à cette région.

pourvue de bonnes routes nouvelles qui assureront bientôt son plein développement.

* * *

Grâce aux louables efforts de l'hon. M. Lemieux, député de Gaspé et de M. Charles Marcil, le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, qui a longtemps eu son terminus à New Carlisle se rend maintenant à l'Anse-aux-Gascons, la dernière paroisse

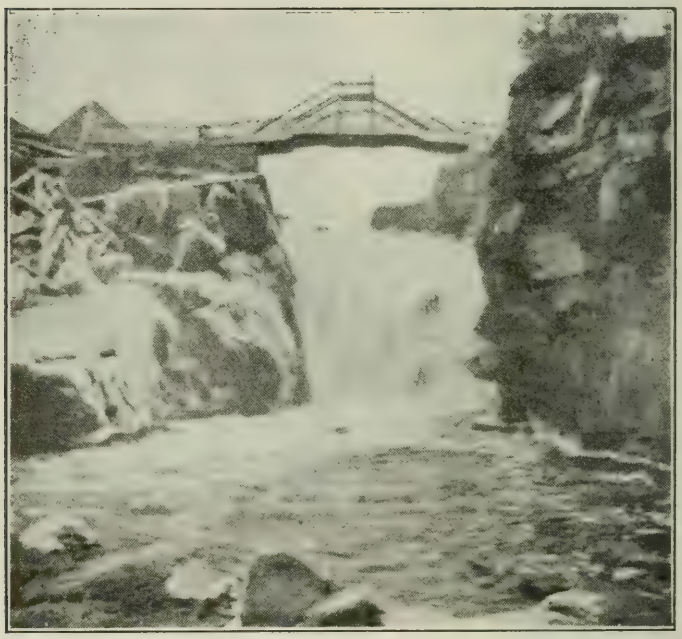

Mattavinie.—Chûte Roberval sur la rivière Mattawin.

du comté de Bonaventure. Cette ligne, dont le parcours est de cent cinquante milles a son raccordement avec l'Intercolonial à Matapédia. Elle atteindra bientôt le bassin de Gaspé, un des ports de mer les plus avantageux du pays.

* * *

Il y a peu de lacs dans cette région, mais par contre, les rivières sont les plus renommées du pays pour la pêche au saumon. Quelques unes sont affermées à des clubs de millionnaires, mais il en reste un nombre suffisant pour les colons.

La chasse est également très abondante, tant dans les terres que sur la baie, où les gibiers à plume de toutes sortes abondent.

* * *

La pêche est une ressource sur laquelle les cultivateurs qui habitent les bords de la baie des Chaleurs peuvent compter.

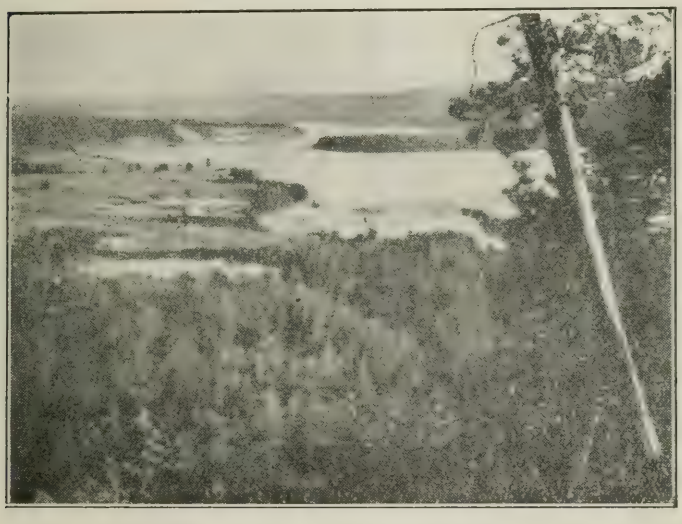

La-Tuque.—Vue panoramique.

Elle a même été longtemps et trop longtemps l'unique préoccupation d'une foule d'habitants de cette région. Dans les années où la morue, le hareng et le homard donnaient, on ne se faisait pas faute de délaisser les terres pour se livrer exclusivement à cette exploitation. Mais cette source de revenus ayant fini par s'amoindrir, la population des pêcheurs s'est ravisée. Elle a eu le courage et le bon esprit de retourner à ses terres, et la pêche, sans cesser d'être exploitée n'est plus devenue qu'un accessoire dans la vie du colon.

L'exploitation forestière se fait sur une grande échelle dans ce comté.

C'est aussi l'une des régions les plus fortement boisées de la province, surtout en cèdre, en épinette et en merisier.

Pour peu que l'on parcourt cet immense comté, on est certain de rencontrer dans tous les villages qui bordent la baie des Chaleurs, des moulins en pleine opération.

* * *

La Gaspésie dont fait partie la Baie-des-Chaleurs, est située sous la même latitude que le Nord de la France, avec une température moins élevée. Elle jouit d'un climat des mieux équilibrés et des plus avantageux. Les brises si pures et si douces de la baie des Chaleurs sont tout ce qu'il y a de plus réconfortant et de plus salubre. Les pluies et les neiges ne sont jamais de longue durée.

* * *

Les côtes de la baie des Chaleurs sont très favorables au développement de l'industrie laitière, car leurs pâturages sont excellents et abondent dans toute la belle saison et les sécheresses de l'été les affectent peu. L'agriculture prend chaque jour de l'importance, et, en certains endroits, elle a tout à fait remplacé la pêche. En effet, la population commence à comprendre l'utilité des études agricoles. Le rapport du Ministre de l'Agriculture pour le dernier exercice porte à quinze le nombre de cercles et de sociétés agricoles aujourd'hui en existence dans le comté de Bonaventure. Il y a en outre des fromageries à Maria, New-Richmond, St-Alexis et St-Jules, etc., qui donnent des résultats très satisfaisants. Il est à espérer qu'avec le concours actif de la colonisation, l'industrie laitière deviendra, comme dans les vieilles paroisses de la province de Québec, un des facteurs importants de richesse de la Gaspésie.

Les rendements des récoltes sur les côtes de la Baie des Chaleurs, surtout dans les colonies nouvelles, atteignent la moyenne suivante: le blé 31 pour un, l'orge 25, l'avoine 20 à 25, les pois 30 à 40.

Il y a trois ans, pendant que l'hon. Sir Wilfrid Laurier était de passage à Carleton, un colon de l'endroit exhibait au premier Ministre du Canada, une bourse contenant la somme

de $225.00 provenant de la vente de la récolte d'un arpent de terre ensemencé en patates. L'hon. Premier ne put s'empêcher d'exprimer son admiration en faveur de la fertilité du sol.

Tous les fruits peuvent être cultivés avec succès, les gadelles, les fraises, les framboises, les prunes, etc., et, enfin, les pommes. On trouve de beaux vergers de pommes particulièrment à Pasbébiac, Saint-Bonaventure, New-Richmond, etc. A Saint-Alphonse de Caplan, M. Oneract, a planté des poiriers qui donnent d'abondantes récoltes.

Le blé d'Inde que l'on disait ne pouvoir pousser dans cette partie de la province, peut-être cultivé avec autant d'avantage que partout ailleurs si on lui donne l'attention voulue. Les dernières tentatives qui ont été faites dans ce sens ont donné de très bons résultats. On a la température propice, mais, il faut bien mettre à profit la saison favorable, qui est assez courte. Pour la mise en silo, le blé d'Inde que l'on cultive là, est excellent.

Le terrain n'a pas besoin d'être drainé, il est assez accidenté pour permettre aux eaux de s'écouler sans efforts.

Dans plusieurs endroits, le sous sol se compose de tuf qui conserve à la terre une humidité bienfaisante. En général le sol est d'argile rouge d'une grande fertilité.

L'eau de première qualité ne manque nulle part. A huit ou dix pieds de profondeur dans le sol, on trouve en abondance de l'eau potable. Toutes les rivières qui arrosent cette région sont à lit plat avec fonds rocailleux sur lequel roulent des eaux limpides délicieuses.

Les produits de la ferme qui se vendent le mieux sont: le foin $14 à $15 la tonne, l'avoine 70 cents par 34 lbs; le lard salé, 15 à 18 cents la livre. Le beurre aussi commande de gros prix. Ce sont les compagnies de chantiers de billots qui constituent le meilleur marché pour le colon.

Le pays se prête très bien à la culture du sarrasin car les gelées hâtives sont rares. Les rendements de ce céréale sont de 40 à 50 minots pour un.

La culture de plantes légumières est en vogue partout. Tous les habitants de la côte ont leur jardin potager. Il n'est pas une habitation qui n'ait, dans son voisinage, un coin de terre ou les plantes racines et fruitières abondent.

* * *

La Baie-des-Chaleurs compte à peine une soixantaine de mille habitants. On peut affirmer sans crainte que cette région peut faire vivre dans l'aisance une population de 500 milles âmes. La plus grande partie de sa population vit actuellement de la pêche. Si l'on voulait tant soit peu faire de l'agriculture, il n'est pas d'habitant sur ses côtes qui, à l'aisance, ne joindrait la fortune.

* * *

Les richesses minérales du comté de Gaspé sont malheureusement peu connues. Cependant, certaines explorations géologiques ont révélé l'existence de riches dépôts de minerais.

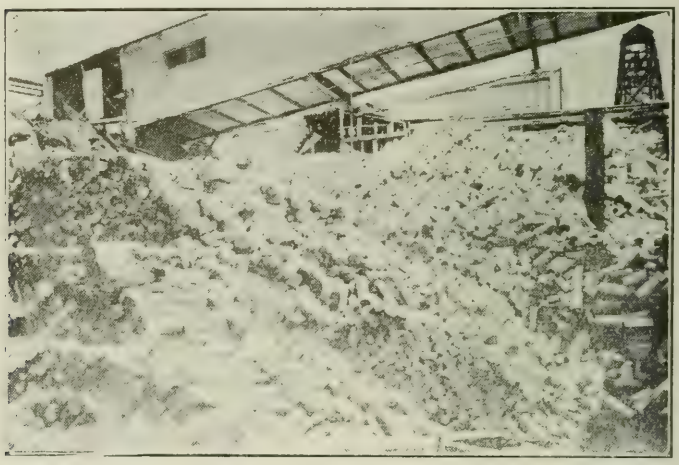

Industrie Forestière.—Amoncellement de bois de pulpe aux moulins de la Cie. des Laurentides.

Il y a des gisements considérables d'asbeste, de pierre à chaux, de chaux hydraulique, de la serpentine, de la marne, du plomb, du cuivre, etc.

Il existe, en outre, dans le voisinage du bassin de Gaspé des dépôts de pétrole qui ont occasionné des sondages dispendieux dont les résultats n'ont pas encore donné satisfaction, malgré qu'on en ait extrait en assez grande quantité, mais pas

suffisamment encore pour rémunérer les compagnies qui en ont fait l'essai.

* * *

L'abbé Larivée, ancien curé de la Grande Rivière, agronome de mérite dit:

"La terre que nous occupons pousse de tout sans efforts et presque sans travail de la part de ceux qui la cultivent. Tout vient à profusion. Si on avait un système d'assolement, on n'aurait jamais besoin d'engrais.

"Le blé rend de 25 à 30 au minot; l'avoine, 20 à 25; l'orge, 25 à 30; les patates, 30 à 35; le foin, de trois à quatre tonnes à l'arpent.

Chicoutimi. –Les usines de la compagnie de pulpe.

"Pour les légumes, c'est la même chose, ils croissent partout et viennent très gros. Il n'y a que le blé-d'inde qui ne peut arriver à maturité. Je ne sais pourquoi. Peut-être nous ne lui donnons pas toute l'attention requise, mais rien n'empêcherait d'en faire un excellent produit pour le silo, il pourrait aussi être avantageusement employé en fourrage vert."

M. Georges Couture, cultivateur du même endroit, parlant de la Gaspésie comme pays d'agriculture, fait remarquer:

"Mon père a élevé, sur la terre que j'occupe actuellement

qui n'a jamais eu plus de trente arpents en culture, une famille de douze enfants. Il fit un peu de pêche, mais sans bénéfices, et s'il a vécu lui et sa nombreuse famille, il le doit à l'agriculture.

"Je ne vois pas de sol plus fertile que le nôtre, ni de climat plus délicieux. La température de cette année (1902) si différente des années dernières, est la même ici que dans toute la province, toute est en retard, mais en temps ordinaire, nous faisons nos semences de bonne heure en mai, et nous récoltons en août et en septembre. Cette année, bien que nous ayons souffert de ce retard, le 10 mai nous étions en pleines semailles.

"Consultez les vieilles gens de la côte, elles s'accorderont à vous dire que l'on veut se mettre à l'agriculture et établir nos enfants sur des terres, c'est encore la plus payante des industries dans ce pays-ci."

* * *

C'est tout un volume qu'il faudrait pour décrire les paroisses de la Baie-des-Chaleurs. Nous nous contenterons donc de donner quelques notes sur les chef-lieux des deux comtés de Bonaventure et Gaspé: :

New-Carlisle qui fut jusqu'à ces derniers temps le terminus du chemin de fer, est un village aristocratique en même temps le chef-lieu du comté de Bonaventure. A part son palais de justice, on y voit de beaux hôtels, de vastes magasins et de somptueuses résidences.

Sa population est d'une douzaine de cents âmes, la plupart d'origine anglaise. On y compte tout au plus une cinquantaine de familles canadiennes-françaises catholiques, qui possèdent une jolie église et une école fréquentée par une cinquantine d'enfants. Nos compatriotes ici s'occupent plutôt d'agriculture et de pêche. Il y a dans les cantons Hamilton et Cox, qui avoisinent New-Carlisle, tout un pays d'excellentes terres faciles à défricher, où la colonisation fait des merveilles.

New-Carlisle possède d'admirables plages qui ne sauraient tarder à devenir une place d'eau très enviée. La grève y est on ne peut plus belle, adaptée et favorable aux bains de mer. On fait ici sur une grande échelle la mise en conserve du hareng.

Saint-Michel de Percé. Percé est un des endroits les plus

pittoresques de la côte, remarquable par la salubrité de son climat et l'originalité de son fameux rocher, immense bloc de pierre qui s'avance à plusieurs arpents dans la mer. Ses plages sont admirables, les touristes américains en raffolent; aussi viennent-ils s'y installer durant la saison d'été.

Percé est aussi un poste de pêche important. Il est, en outre, le chef-lieu du district judiciaire du comté de Gaspé. L'importance de ce village doublera quand il sera relié par le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Sa population actuellement est de 2,000 âmes dont la majorité est canadienne-française.

Il n'y a pas d'hôtels, mais trois bonnes maisons de pension, une scierie, une fromagerie, 350 vaches laitières. Percé possède une église remarquable dont on vient de faire la construction. Son nouveau quai qui a coûté $50,000, où peuvent mouiller des vaisseaux de fort tonnage, a considérablement favorisé son commerce.

* * *

La fondation de l'orphelinat agricole de Paspébiac remonte au printemps de 1906, alors que Melle Prévostal, de France, fit l'acquisition de la jolie propriété LeBouthillier.

Voilà une institution qui est appelée à rendre de précieux services à la paroisse et à la colonisation.

Les pauvres gens qui fréquentent l'orphelinat reçoivent la double formation intellectuelle et agricole.

Voici la méthode de procédure, au moins dans ses grandes lignes.

1.—Les enfants admis travailleront régulièrement aux travaux de l'agriculture, sous la surveillance d'un fermier, auquel ils seront tenus d'obéir; le fermier lui-même reste sous le contrôle du directeur.

2.—Les enfants se formeront aux travaux et aux connaissances de l'agriculture d'une manière sûre.

3.—Il sera donné une ou plusieurs fois par semaine un cours, une classe, concernant l'agriculture et tout ce qui s'y rattache. Autant que possible la pratique suivra la théorie.

4.—Les enfants seront admis à rester à la maison jusqu'à 18 ans.

4.—Nous nous occuperons de leur donner une situation.

6.—Cette situation se présentera par le lot de terrain de

100 acres que le Gouvernement de la Province de Québec octroiera à chacun d'eux comme à tout colon âgé de 18 ans: terrain qui deviendra la propriété du jeune homme.

7.—Si le jeune homme ne veut pas prendre possession de sa terre de suite, nous lui trouverons, s'il le veut, une place chez de bons fermiers de la province, où il complètera ses connaissances tout en mettant de côté un petit capital. En tout cas, nous ne quitterons pas le jeune homme de vue, le suivrons partout, et l'aiderons à s'établir sur sa terre, autant que possible dans les endroits avoisinant l'établissement.

* * *

Les cantons Port-Daniel, Hope, Cox et Hamilton sont de toute beauté. Presque partout le sol y est riche, facile à défricher et peut recevoir plusieurs centaines de colons. Il n'y a pour ainsi dire pas de choix à faire, dans ces cantons, le sol étant presque partout d'égale valeur. Tous les ans, le gouvernement prolonge les chemins qui pénètrent dans la forêt.

* * *

Le comté de Gaspé, tout en ayant un territoire propre à la culture de moindre étendue que son voisin de Bonaventure, peut cependant recevoir des centaines de nouveaux colons. Les cantons Malbaie, Douglas, Baie-de-Gaspé-Nord contiennent des lots cultivables en assez grand nombre pour former de belles paroisses.

Agents des Terres.

New-Carlisle. M. J.-H. Marcotte. Cette agence comprend les cantons Cox, Hope, Hamilton, Port-Daniel, New-Carlisle.

Maria. M. W. Clapperton. Cette agence comprend les cantons: Angers, Carleton, Flahaut, Maria, New-Richmond, Nouvelle, Mann, Robidoux.

Cap-de-Chatte. M. Delphis Roy. Cette agence comprend les cantons suivants: Cap-Chatte, Christie, Denoue, Duchesney, Romieux, Taschereau, Tourelle.

Bassin-de-Gaspé. M. John Carter Cette agence com-

prend les cantons Blanchet, Cap-Rosier, Cloridorme, de Beaujeu, Douglas, Douglastown, Fox, Gault, Baie-de-Gaspé Nord, Baie-de-Gaspé Sud, Iles de la rivière Saint-Jean, Iles de la rivière Darmouth, Laforce, Larocque, Sydenham-Nord, Sydenham-Sud, Percé, Rameau, New-Port, Seigneurie de Pabos.

Tarifs de faveur pour les colons.

Le mouvement colonisateur s'est affirmé le jour où le chemin de fer Intercolonial a traversé les riches cantons de la vallée de la Matapédia et que le chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur nous a mis en communication avec les belles et plantureuses paroisses baignées par la baie des Chaleurs.

Matapédia.—Le pont Mercier, inauguré en 1906.

Grâce à ces deux voies ferrées, le trajet de Québec aux différents cantons du comté de Bonaventure est aujourd'hui rendu facile.

Le colon peut prendre à Lévis le convoi de l'Intercolonial qui le mène en droite ligne, à Matapédia où il peut loger soit à l'hôtellerie, soit à la maison des colons que le gouvernement fédéral a fait ériger en cet endroit, puis prendre le lendemain matin, à 8 heures, le convoi du chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur à Matapédia qui longe la baie des Chaleurs sur une distance de cent milles, et le rend jusqu'à New-Carlisle.

Il peut aussi au lieu du chemin de fer, prendre le bateau à vapeur à Dalhousie et se faire conduire ainsi aux différentes paroisses établies le long de la route.

Voici, au reste, ce qui en est des distances par chemin de fer:

De Montréal à Matapédia par l'Intercolonial, 453 milles; de Québec à Matapédia, 290 milles; de Montréal à Dalhousie, 482; de Québec à Dalhousie, 319.

Le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs se rend actuellement jusqu'à l'Anse-aux-Gascons, limite du comté de Bonaventure.

La Compagnie du Chemin de Fer de la Baie des Chaleurs accorde des réductions de passage et de fret pour les endroits de colonisation situés sur le long de sa voie.

		Aller	Retour
Matapédia à	Broadland, pour Saint-Fidèle. . . .	$ 0 15	Pas de billet de retour.
"	Cross Point, pour l'Alverne. . . .	0 20	
"	Nouvelle-Ouest, pour Escuminac. . .	0 35	
"	Nouvelle, pour Saint-Louis. . . .	0 40	
"	Carleton, pour Saint-Omer.	0 45	
"	Irishtown, pour Saint-Jules. . . .	0 60	
"	Caplan, pour Saint-Alphonse. . . .	0 80	
"	New Carlisle, pour Chemin Mercier. .	1 00	

Les enfants, moitié prix.

Pour le fret, un tiers de réduction du tarif ordinaire.

La distance de Montréal à New-Carlisle est de 557 milles. L'Anse aux Gascons, terminus actuel, est à une quarantaine de milles plus à l'est.

Pour bénéficier des tarifs ci-dessns, il suffit de s'adresser à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82, rue Saint-Antoine à Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

Pour les Français et les Belges.

Conseils pratiques.

Tout individu qui quitte son pays pour aller s'implanter ailleurs a un double but : gagner son existence et celle de sa famille, et s'assurer autant que possible des ressources ou des revenus pour ses vieux jours. Il doit donc avant d'émigrer savoir, si, dans un pays comme la province de Québec, où l'agriculture peut être considérée comme la source principale où l'on puise les moyens d'existence, il peut trouver des terres convenables pour y cultiver les différentes denrées et s'il y rencontrera l'aide et la protection qu'il lui faut non seulement au début de sa carrière, mais pendant toute sa vie.

Dans ce chapitre, nous allons donc traiter brièvement, établir par des faits, les moyens à la disposition du cultivateur et aussi l'aide et l'appui qu'il peut recevoir, non seulement du gouvernement, mais des différentes sociétés ou associations qui existent dans la Province.

Il faut aussi pour que l'émigrant quitte son pays avec raison, qu'il soit à peu près certain de trouver ailleurs mieux qu'il ne peut obtenir chez lui.

* * *

Ceux qui viennent s'établir dans la province de Québec peuvent le faire de deux manières, soit en achetant une terre de 40 hectares, non défrichée, pour un prix nominal de 2 à 3 francs l'hectare ; soit en prenant une terre en partie défrichée sur laquelle il y a 3 ou 4 hectares disponibles pour la culture.

Les célibataires dans les 20 ans peuvent mieux que tous autres prendre une terre non défrichée, ils n'ont pas de famille à faire vivre, et ils peuvent facilement travailler pendant l'été à gages, et pendant l'hiver défricher un certain nombre d'acres de terre et ainsi, tout en gagnant leur vie, ils se préparent tranquillement, mais sûrement à devenir propriétaires.

L'homme au contraire qui est marié et qui a besoin de ressources immédiates pour faire vivre sa famille, fera mieux d'acheter une terre sur laquelle 4 ou 5 hectares auront été défrichés et qui lui suffiront au moins pendant quelques temps, pour faire face à ses besoins.

L'on trouve assez facilement de ces terres avec maison et grange pour 3,000 ou 4,000 francs, et le vendeur en recevant une partie du prix accorde des délais de paiement.

Actuellement d'ailleurs, l'on rencontre des habitants du pays dont la spécialité est de faire des défrichements pour des prix variant de 40 à 50 francs par hectare. C'est donc à l'émigrant qui connaît ses ressources et ses moyens à voir ce qui lui convient le mieux.

Quant aux terres, nous l'avons dit ailleurs, et les résultats sont là pour témoigner de l'exactitude de nos avancés, il y en a d'excellentes pour l'agriculture, dans toutes les régions ouvertes à la colonisation, qu'il s'agisse du Témiscamingue, de la vallée de la Matapédia, de la Gaspésie ou du Lac-Saint-Jean, et l'homme qui fait attention, qui se renseigne, ne peut faire autrement que de tomber sur un bon lot.

Il ne faut pas oublier non plus que sur sa terre non seulement il trouvera le bois de chauffage nécessaire, mais encore du bois de commerce qu'il abattra l'hiver pour se procurer l'argent nécessaire à l'amélioration de sa ferme.

* * *

Pour faire voir s'il est réellement avantageux pour des jeunes gens ou des jeunes couples de venir s'établir dans la province de Québec, qu'on nous permette la comparaison suivante :

Nous allons prendre des jeunes gens s'établissant en Normandie sur 5 ou 6 hectares de terre ; d'autres jeunes gens s'établissant dans la province de Québec, sur une ferme de 40 hectars, dont 5 ou 6 hectares seulement peuvent être utilisés en culture.

Quel va être l'avenir des uns et des autres?

En France, ces jeunes gens devront louer à bail la terre qu'ils occupent. Si elle est en labour, pour 6 hectares ils paieront en moyenne de 550 à 600 francs de loyer ; si elle est en prairie le prix s'élèvera à 650 et même 700 francs. Il leur

XVII. Sur la route du bonheur.—Après les travaux des champs, nos Canadiens savent s'amuser en famille comme le témoigne ce joli dessin de Henri Julien, "le Rigodon chez Baptisette Auger."

faudra avant d'avoir un sou à eux trouver leurs moyens d'existence et d'un autre côté payer au propriétaire le loyer annuel.

Que se passe-t-il au contraire dans la province de Québec?

Le cultivateur n'a pas de loyer à payer. Non seulement il aura pour lui le produit total de ses récoltes, mais encore les recettes qu'il pourra retirer de la vente du bois qu'il fait l'hiver. C'est dire qu'en France, quand il peut vivre et payer son propriétaire, le petit cultivateur ne fait guère que travailler pour celui-ci, et il lui est impossible de mettre de côté assez d'argent pour acquérir plus tard une propriété.

Au contraire, dans la province de Québec, le petit cultiva-

Baie-des-Chaleurs. Séchage de la morue à Paspébiac.

teur a pour lui tous ses revenus, il s'agrandit en un mot tous les jours, et c'est ainsi que nous voyons au bout de quelques années, des gens qui n'avaient pas le sou et qui cependant deviennent propriétaires rapidement de fermes évaluées à 30,000 ou 35,000 francs.

Bien entendu dans la province de Québec, comme partout ailleurs, la richesse ne tombe pas d'un coup du ciel ; les premiers temps sont durs, mais il y a au moins cette heureuse perspective que des gens qui travaillent pendant quelques années peuvent

facilement s'assurer non seulement leur existence, mais devenir de bons propriétaires à l'aise.

Aujourd'hui, grâce aux chemins de fer qui sillonnent la province, dans tous les sens, et qui permettent le transport en gros des denrées sur les principaux centres de consommation, le cultivateur n'a pas de déboursés considérables à faire pour écouler ses produits. Les prix sont parfaitement établis suivant la nature et la qualité des denrées, et le commerce se fait facilement.

De plus, la principale industrie agricole de la province de Québec, c'est l'industrie laitière, car beaucoup de cultivateurs ne font de culture de céréales que pour leurs besoins et ne gardent guère que des terres en prairie.

Comme partout ailleurs, en Amérique, la main-d'oeuvre est chère et difficile à trouver, c'est pour cette raison que les Canadiens-français, avec des terres d'ailleurs très fertiles se sont spécialement adonnés à la fabrication du beurre et du fromage. Cette industrie ne demande que peu de main-d'oeuvre, et d'un autre côté, grâce à l'établissement un peu partout de fabriques co-opératives de beurre et de fromage, les cultivateurs n'ont qu'à porter leur lait, le matin et le soir, à la beurrerie et à la fromagerie, où ils reçoivent des prix qu'ils considèrent actuellement comme très rénumérateurs.

Poids, mesures, monnaies.

La livre du Canada vaut	454 grammes
L'acre du Canada vaut	40 ares
2 1-2 acres du Canada valent . . .	1 hectare
L'arpent en superficie vaut	34 acres
Le mille du Canada vaut	1609 mètres
La verge du Canada vaut	3 pieds
Le pied du Canada vaut	o. m., 30 1-2
Le gallon du Canada vaut	4 1-2 litres
Le minot du Canada vaut	36 .itres
La piastre ou dollar	5 fr. 25
Trois dollars et soixante-quinze centins	20 frs.

Salaires minima.

Garçon de ferme, de 60 à 100 frs par mois.
Jardinier potager, de 75 à 125 frs par mois.
Jardinier fleuriste de 100 à 200 frs par mois.

Servantes, service domestique général, 60 à 80 frs par mois.

Cuisinière, 75 à 125 frs par mois.

Couple marié, sans enfant, service domestique général, 150 à 200 frs par mois.

Les personnes ayant des aptitudes spéciales sont généralement rénumérées plus libéralement.

Terres à affermer.

Les terres de la province de Québec se louent, soit en nature, et dans ce cas, le propriétaire fournit la terre avec les bâtiments et les instruments aratoires, la moitié ou la totalité des graines de semence, et il partage les récoltes avec le fer-

Industrie Forestière.—Un "chantier" dans la Baie-des-Chaleurs.

mier; soit en argent, le prix varie suivant les localités. Ces fermes se louent aussi avec ou sans le bétail.

Ce système d'affermage des terres est une excellente expérience pour le colon immigrant. Il se met ainsi au courant des méthodes de culture, etc., et il acquiert une précieuse expérience avant d'acquérir une propriété.

Il peut aussi être très utile aux Canadiens des Etats-Unis et aux ouvriers des villes qui n'ont aucune expérience de la culture.

Les frais de douane et les entrées libres.

L'article 455 du tarif des Douanes du Canada promet l'admission en franchise de certains effets et articles d'immigrants, savoir: — "vêtements, livres, mobilier ordinaire et raisonnable et autres effets de ménage, instruments et outils de métier, oc-

cupation ou emploi, fusils, instruments de musique, machine à coude d'usage odmestique, clavigraphes, bicyclettes, charrettes à deux ou quatre roues et autres véhicules de roulage, instruments aratoires et bétail vivant pour la ferme, non compris le bétail sur pied ou articles pour la vente ou pour usage comme partie d'un outillage d'entrepreneur, ni les véhicules, ni les instruments à traction mécanique, ni la machinerie à l'usage d'un établissement de fabrication ; tout ce qui précède et qui a été effectivement à l'étranger la propriété de l'immigrant pendant au moins six mois avant sa venue au Canada, et sous la réserve des règlements du ministre des Douanes ; toutefois, ne peuvent être déclarés comme effets d'immigrants, les articles imposables qui n'accompagnent pas l'immigrant lors de sa première venue ; et ces articles ne peuvent être vendus ni autrement aliénés sans acquittement des droits avant qu'ils aient été douze mois en usage effectif en Canada."

Pour devenir Propriétaire.

Le choix d'un lot.

C'est, pour le colon prévoyant, une affaire de première importance. Il y va de la réussite ou de la non-réussite de sa tentative de s'établir et d'assurer le bonheur et l'avenir de sa famille.

Le colon devra étudier ses goûts, ses aptitudes et le genre de culture qu'il entend adopter.

Il devra aussi consulter de préférence l'agent des terres ou le curé, personnes bien au fait de la situation des lieux et du genre d'épreuves et de labeurs que doit subir tout colon défricheur.

Visiter minutieusement le lot de terre que l'on a l'intention d'acquérir, sa situation par rapport au marché où il écoulera ses produits et aux voies de communications est aussi pour le colon une condition essentielle de succès.

Celui qui veut s'établir sur une terre boisée doit avoir quelque argent pour pouvoir vivre pendant au moins un an. Les travaux des chantiers et de la construction des routes publiques ne peuvent faire vivre un colon ; c'est une aide, voilà tout !

On peut dire d'une manière générale qu'un colon sobre et laborieux peut être sûr de réussir avec un capital de deux à trois cents piastres.

Il est préférable pour le colon de se rendre sur son lopin de terre le printemps et de profiter du bon marché des derniers chemins d'hiver. Plusieurs s'y rendent toutefois l'automne, font quelques défrichements et construisent la maisonnette qui abritera la famille le printemps suivant. Ces travaux préliminaires sont certes très utiles, car ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du "campement provisoire".

Le prix des terres.

Dans la Province de Québec, il est purement nominal — trente à cinquante centins l'acre. Et encore, ce petit montant n'est pas immédiatement exigible, ainsi qu'on va le voir.

Conditions de la vente.

La vente d'un lot de terre s'effectue aux conditions ci-après énumérées et reproduites du billet de location:

L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de 6 p. c. de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes.

Dans le cours de cinq ans, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze acres en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 sur 20, les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables.

Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait pendant cinq ans de la date de la vente, excepté par donation entre vifs ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante ou par succession "ab intestat", et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

L'acquéreur s'oblige à payer la valeur des améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui ou à la Couronne.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus, tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, et, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants n'ayant pas atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.

Les colons sans titre.

Les colons sans titre (*Squatters*) sont ceux qui occupent des terres sans les avoir acquises de la Couronne. Ils ne sont pas reconnus par le Ministère, mais ils peuvent, en certains cas, être admis à régulariser leur position, c'est-à-dire obtenir un titre de propriété qui les empêche d'être dépossédés à un moment donné des améliorations qu'ils peuvent avoir faites.

Ils s'adressent, à cet effet, à l'agent local ou au Ministre des Terres et doivent payer au moment de l'achat la *rente d'occupation.*

La coupe du bois.

Il n'est aucun droit de coupe pour le bois coupé dans le défrichement.

Le porteur de licence de coupe de bois doit, pendant le temps qui lui reste (de la date du billet de location au 30 avril qui suit), pour prendre le bois sur la terre du colon, donner à celui-ci la préférence pour la coupe ou la préparation du bois marchand au prix payé par le susdit porteur de licence dans la localité.

Par contre, le porteur de licence a la préférence d'acheter le bois marchand provenant du défrichement d'un lot situé

dans les limites de sa concession forestière, au prix qu'il paie dans la localité.

Privilège des colons.

Le gouvernement non seulement tempère la rigueur des lois concernant l'exécution des conditions d'établissement, mais il en a créé d'autres pour protéger le colon contre sa propre imprévoyance ou la rapacité de ses créanciers.

C'est ainsi que les terres publiques octroyées aux colons sérieux, à quelque titre que ce soit, ne peuvent être engagées et saisies, durant les cinq premières années, ou avant que les lettres patentes ne soient émises, pour aucune dette quelconque, excepté les taxes ordinaires et spéciales. Et pendant les trois mois qui suivent l'émission des lettres patentes, le colon peut se constituer un patrimoine de famille de cent acres au plus et l'exempter de saisie, de même que les bâtisses qui y sont érigées, durant un laps de temps ne dépassant pas quinze années, excepté s'il s'agit de purger des charges ou hypothèques qu'il aurait consenties avant d'avoir obtenu son titre de propriété. Ce privilège s'applique aussi bien à sa veuve, ses enfants, ses héritiers ou donataires. (Articles 2091 et 2092 des Statuts Refondus).

D'autres privilèges d'exemption de saisie sont également décrétés en faveur du colon, sur certains effets de ménage, vêtements, combustibles et comestibles, animaux domestiques, instruments aratoires, matériaux de construction. Mais comme dans le premier cas, cette exemption ne couvre pas les taxes municipales et autres.

Toutefois, il va sans dire que le colon peut toujours aliéner son bien, à titre gratuit ou onéreux, même sans le consentement notarié de son conjoint.

Entretien des ponts.

En vertu de la loi 56 Victoria, chap. 22, les municipalités sont tenues à l'entretien des ponts en fer ou en bois qui se trouvent dans leurs limites. Il en est de même des chemins d'approche de ces ponts. Les municipalités doivent donc les faire peinturer régulièrement pour empêcher la rouille ou la pourriture de les détériorer. La même remarque s'applique

aux rivets, aux clous, etc. qui doivent être remplacés quand il en est besoin.

La loi que nous avons citée plus haut décrète une sanction rigoureuse envers les municipalités qui ne feraient pas leur devoir.

Le gouvernement s'impose d'assez lourds sacrifices pour la construction de ces ponts, qu'il n'est que juste que les conseils municipaux en prennent soin.

Agents du Gouvernement.

Ils ont pour mission de fournir, soit verbalement, soit par écrit, tous les renseignements, brochures, cartes, etc., dont le futur colon peut avoir besoin.

Montréal, 82, rue Saint-Antoine. M. Emile Marquette, tout ce qui concerne l'immigration et les mines.

M. L.-E. Carufel, pour tout ce qui concerne la colonisation la chasse et la pêche.

M. l'abbé Ivanhoe Caron, colonisation et rapatriement.

Laurentides, P. Q. Damase Gauthier, colonisation et rapatriement.

Québec. Capt. Geo. LeBel, immigration.

Ville-Marie. M. A.-O. Barette, mines.

Hull. E.-H. Laflamme, mines.

Worcester, Mass. E. U. J.-B. Lucier, rapatriement.

Paris, 10, rue de Rome. M. E. Bélanger.
" " " M. P. Fourcin.
" " " M. P. Wiallard, immigration.

Anvers, 23 Place de la Gare. M. D. Tréau de Coeli, immigration.

N.-B.—M. E. Marquette s'occupe tout spécialement du placement gratuit des domestiques, garçons de ferme; de l'émission des certificats de mineurs, de permis d'exploitation, etc.

M. L.-E. Carufel fournit les renseignements divers sur les régions à coloniser, l'obtention des facilités de transport pour les colons et l'émission des permis de chasse et de pêche.

Brochures, cartes, etc.—On peut se les procurer gratuitement, soit en s'adressant au bureau d'immigration et de Colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

Les moyens de subsistance.

Les colons qui s'établissent dans les régions nouvelles et qui ont certains moyens de subsistance font mieux de consacrer tout leur temps au défrichement de leurs lots; ils seront plus vite en mesure de vivre du revenu de leur terre, mais ceux qui sont obligés, pour assurer la vie de leur famille, de chercher du travail, trouveront, dans les nombreux chantiers qui se font tous les hivers, à gagner de vingt à trente piastres par mois. Pendant la saison de l'été, ils peuvent avoir de l'emploi à la confection des chemins du gouvernement. On paye pour ces travaux $1.25 par jour en moyenne.

Une autre source de revenus pour le colon, est la vente du bois de service fait dans le défrichement, aux marchands de bois qui paient de bons prix. Cette industrie est d'autant plus rénumératrice pour le propriétaire d'un lot, que ce lot est bien boisé et libre de toute redevance au gouvernement. En somme, les moyens de subsistance sont multiples dans les forêts. Chaque année il est payé aux colons par les propriétaires de limites en achat de bois, salaire et pour la coupe et le transport des billots plus de cent mille piastres valant.

Trois grandes ressources, l'agriculture, l'ouvrage des chantiers et la vente de son bois, en tenant compte des restrictions que la loi impose, contribuent à la prospérité du colon.

Pour les fils de cultivateurs.

Il n'est pas rare de rencontrer des cultivateurs ayant quatre ou cinq fils, alors qu'ils n'en peuvent établir qu'un seul.

Nous sommes en état d'offrir aux pères de ces jeunes gens des terres relativement faciles d'accès, aux prix ordinaires de 20 et 30 centins l'acre.

Ils pourraient prendre un de ces lots de cent acres et l'ouvrir moyennant une légère dépense annuelle, et ils y établiraient leurs enfants quand ceux-ci seraient en âge de se pourvoir.

Combien de fils de cultivateurs, ne sachant pour ainsi dire que la culture, quittent le toit paternel pour se livrer à des

occupations dans lesquelles ils végètent le plus souvent, quand ils pourraient utiliser les seules connaissances qu'ils possèdent, sur des terres qui coûteraient peu à leurs familles et où les sacrifices et les misères du début leur seraient pour ainsi dire épargnés.

Nos terres prennent de la valeur tous les jours, pourquoi les fils de nos cultivateurs ne seraient-ils pas au premier rang de ceux qui sont appelés à en bénéficier. (1)

Terres en partie défrichées.

Il n'est pas rare de rencontrer des cultivateurs qui réalisent bien l'avantage qu'il y aurait pour eux sur les terres nouvelles, mais qui se croient un peu vieux ; ou encore de jeunes gens qui craignent de se livrer au rude travail du défrichement.

Aux premiers comme aux seconds, nous conseillons, s'ils ont un petit capital, l'achat de terres défrichées ou en partie défrichées.

Il y a toujours de ces terres à vendre, dans les différentes régions à coloniser. Ce fait est peut-être de nature à impressionner défavorablement le futur colon ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'un certain nombre de gens s'étant improvisés défricheurs sans avoir les qualités requises pour mener à bon terme ce rude travail, ont dû abandonner leur ferme qu'ils ont vendue à très bas prix. Il y a en outre un certain nombre de bûcherons qui font oeuvre de défricheurs. Dès qu'un lot est dans les conditions requises pour faire vivre une famille, ils le vendent et s'en vont recommencer plus loin.

Eh bien ! ces terres s'offrent aux cultivateurs de nos vieilles paroisses qui vivent à l'étroit sur une terre de soixante ou cent arpents et ne peuvent établir les trois ou quatre garçons qui bientôt prendront la route de l'usine ! Il y en a pour toutes les bourses, depuis $500 jusqu'à $1000 et $2000.

Mais ici encore nous conseillons la plus extrême prudence. Que celui qui veut acquérir une ferme dans ces conditions, aille la visiter avec soin avant de conclure un marché.

---

(1) *M. S. Dufault.* Lettre au Ministre de la Colonisation, etc.

APPENDICE A

Les Mines et les Ressources Minérales.

La province de Québec comprend une superficie de 351,873 milles carrés, dont seule la frange mériodonale, au sud du fleuve St-Laurent, est relativement bien connue au point de vue des ressources minérales. Cette frange constitue un dixième peut-être du territoire de la province. Il reste donc 90 pour cent de la superficie qui sont

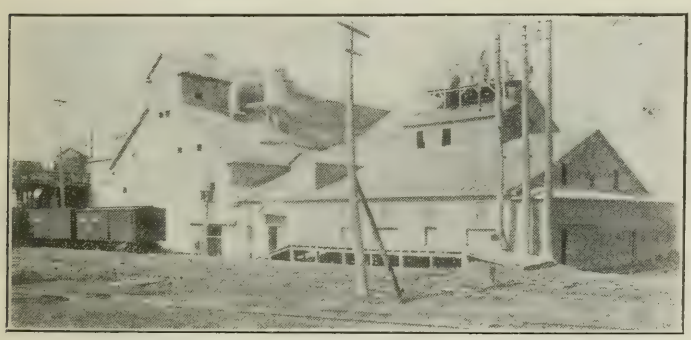

Tethford. Atelier de préparation de l'amiante.

virtuellement inconnus, et qui offrent au prospecteur, à l'explorateur et au capitaliste de vastes champs, où il existe certainement des gîtes minéraux et des richesses minières immenses. Cette assertion n'est pas faite au hasard; elle repose sur le fait que les formations géologiques de cette partie de la province de Québec qui est située au nord de la rivière Ottawa et du fleuve St-Laurent, relèvent du Laurentien, du Keewatin et de l'Huronien, lesquels sont pénétrés et recoupés par de nombreux massifs de roches ignées. Dans toutes les autres parties connues du globe ces terrains sont fortement minéralisés, et tout fait présager que nous possédons, dans ces régions encore vierges, de vastes réserves minérales qui n'attendent que l'explorateur et le prospecteur, suivis du capitaliste, pour être mises en valeur.

Nous mentionnerons tout spécialement la région du Témiscamingue, voisine des régions ontariennes où on a récemment dé-

couvert les célèbres gisements argentifères de Cobalt, les dépôts aurifères de Larder Lake et de Porcupine. Les formations géologiques et la métallogénie ne tiennent pas compte des frontières interprovinciales et les terrains huroniens au sein desquels on a trouvé, dans la province d'Ontario, ces gisements dont les richesses immenses constituent un fait avéré, se prolongent du côté de la Province de Québec.

Du lac Témiscamingue, ces terrains se continuent en une large lisière, orientée vers le nord-est, jusque dans les territoires septentrionaux de l'Ungava, en passant par la région de Chibougamau dont les ressources minérales occupent depuis trois ans l'attention des mineurs et des capitalistes.

En résumé, en se basant sur les découvertes minérales effectuées dans les terrains huroniens en d'autres parties du Canada, on peut présumer qu'il existe dans la Province de Québec, au nord de la rivière Ottawa et du fleuve Saint-Laurent, des gisements *argentifères* comme ceux de Cobalt; des gisements *aurifères* comme ceux de Porcupine et de Larder Lake; des dépôts *nickélifères* comme ceux de Sudbury, dont on extrait 60 pour cent de la production

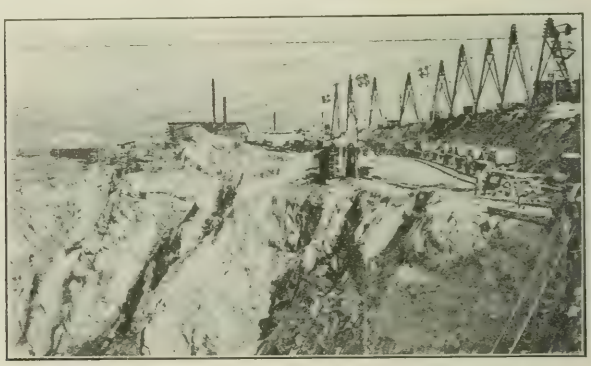

Thetford.—Vue d'une exploitation à ciel ouvert.

mondiale de ce métal; des gîtes *cuprifères* comme ceux de la région du nord du Lac Huron; des gisements de *fer* comme ceux de la région du lac Supérieur; des dépôts de *corindon* comme ceux de l'Ontario central.

En outre des minerais ci-dessus, nous mentionnerons la possibilité d'y trouver le *plomb*, le *zinc*, le *cobalt*, *l'arsenic*, le *mica*, le *graphite*, *l'apatite*, le *feldspath*, le *talc*, etc. Du reste le mica, le graphite et l'apatite y font déjà l'objet d'exploitation importantes.

* * *

La région du Témiscamingue et celle de Chibougamau vont être durant la campagne prochaine, le théâtre de prospections énergiques. Des équipes de prospecteurs et d'explorateurs sont actuelle-

ment en voie d'organisation pour y aller à la recherche de gisements minéraux.

Les capitalistes feraient bien de considérer l'opportunité de risquer quelques centaines de dollars pour lesquels les prospecteurs à leur solde leur rapporteront peut-être des "claims" miniers, représentant des fortunes. Le moment est venu de saisir de telles occasions.

Les fonctionnaires du Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la Province de Québec sont entièrement à la disposition du public pour toutes sortes de renseignements techniques et pratiques, concernant la géologie des diverses régions, les gisements minéraux connus, les mines en exploitation et en voie de développement.

La loi des mines de la Province de Québec est des plus favorables pour encourager l'explorateur et le prospecteur.

Le gouvernement a à coeur le développement des ressources naturelles, et les dispositions de la loi offrent une sécurité absolue au découvreur de dépôts de minéraux qui s'y conforme. Cette loi est facile à comprendre et à suivre.

Industrie de l'amiante. Vues générales dans la région Thetford-Black-Lake.

Succinctement, il s'agit de se procurer au Bureau des Mines, à Québec, un certificat qui permet au porteur de piqueter et jalonner 200 acres de terrains miniers sur les terres dont les droits de mines n'ont pas été préalablement aliénés. Ces terres comprennent environ 500,000 kilomètres carrés sur les 351,873 milles carrés qui constituent la province de Québec. Le coût du certificat est de $10.00 et il est valable pour un an. On a ensuite l'autorisation d'exploiter soit en se rendant acquéreur, par achat, des concessions minières jalonnées; soit en vertu d'un permis qui équivaut à une location annuelle des terrains miniers. L'une et l'autre de ces alternatives offrent une garantie absolue de sécurité de possession.

Les remarques précédentes s'appliquent surtout aux régions

vierges de la Province de Québec, mais il ne faut pas conclure que l'on n'ait encore rien fait dans cette province pour mettre en valeur les ressources minérales. L'industrie minière y a au contraire atteint un haut degré de développement en certains endroits. Il nous suffira de noter que la production minérale y a atteint en 1909 un chiffre global de près de $5,500,000.00 soit plus de 27,000,000 de francs. Parmi les produits des mines québecoises on note *l'amiante, le cuivre, le fer chromé, les minerais de fer, le mica, le graphite, la magnésie*, ainsi qu'une grande variété de matériaux de construction, tels que pierre calcaire, marbre, granit, argiles, ardoises, etc.

Les mines d'amiante de la Province de Québec fournissent 80 pour cent de la production mondiale de cette substance.

* * *

Production des mines.

Année	Valeur du produit des mines
1898.	$1,673,337
1899.	2,083 292
1900.	2,546,076
1901.	2,997,731
1902.	2,985,463
1903.	2,772.762
1904.	3,023.568
1905.	3,759 300
1906..	5,019,932
1907.	5,391,368
1908.	5,458,998
1909.	5,552.062

On verra d'après ce tableau que la production minérale annuelle de la province de Québec a plus que triplé en onze années, et il y a tout lieu de croire que cette croissance ne diminuera pas. Dans ce cas, l'année 1920 verrait ce chiffre s'élever à $15.000.000. Certainement l'industrie miérale de notre province est appelée à un grand avenir.

On peut se procurer des renseignements, des rapports, des cartes, des comptes-rendus d'explorations concernant les ressources minérales de la province de Québec en en faisant la demande à :

Pour brochures, texte de la loi et des règlements, cartes, s'adresser :

Au Bureau des Mines, à Québec.

A M. L.-E. Carufel, 82, rue Saint-Antoine, Montréal.

A M. A.-O. Barette, Ville-Marie.

A M. E.-H. Laflamme, Hull.

APPENDICE B.

CHASSE ET PECHE.

Règlements — Temps durant lequel la chasse et la pêche sont permises

---

Licence des non résidents.

Les personnes non domiciliées dans la province de Québec, qui veulent y faire la pêche ou la chasse, doivent se munir d'une licence dont le coût est établi comme suit:

Pour la chasse.

Les personnes non domiciliées dans la province de Québec, qui ne sont members d'aucun club dûment constitué en corporation dans la province. $25.00

Les personnes non domiciliées dans la province, membres actifs de clubs de chasse et de pêche légalement organisés, qui désirent chasser sur le territoire sous bail au club auquel elles appartiennent ne paieront que. . . $10.00

Pour la pêche.

Toute personne non domiciliée dans la province de Québec qu'elle soit membres ou non membre d'un club locataire d'une rivière à saumon, devra payer pour avoir le droit de pêcher le saumon dans la province. $25.00

Pour les autres espèces de poissons, le non-résidant, s'il ne fait partie d'aucun club dûment constitué en corporation, devra payer. $10.00

Si, au contraire, il est membre d'un club dûment constitué en corporation, ou locataire d'un territoire de pêche, il devra payer. $5.00

Pour obtenir ces permis, il faut s'adresser au Ministre des Pêcheries, à Québec, ou à ses agents, et aussi aux secrétaires des différents clubs autorisés à les émettre aux membres et aux invités.

Pêche.

Temps de prohibition

1 Saumon: du 1er juillet au 1er mars; à la ligne: du 15 août au 1er février.

2 Ouananiche: du 1er octobre au 30 novembre.

3 Truite tachetée de ruisseau, de rivière, etc., (salmo fontinalis): du 1er octobre au 30 avril.

4 Grosse truite grise, longue, touladi, (salmo confinis): du 15 octobre au 1er décembre.

5 Doré, longueur, pas moins de 15 pouces: du 15 avril au 15 mai.

6 Achigan, longueur, pas moins de 9 pouces: du 1er avril au 15 juin.

7 Eperlan: du 1er avril au 30 juin.

8 Poisson blanc: du 10 novembre au 1er décembre.

9 Maskinongé, longueur, pas moins de 24 pouces: du 15 avril au 15 juin.

10 Esturgeon, longueur, pas moins de 36 pouces: du 1er au 30 juin.

11 Anguille, longueur, pas moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne devront pas avoir moins d'un pouce et un huitième.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) seule est autorisée dans les lacs et les rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec. Pour toute autre espèce de pêche, il faut un permis.

Présomptions de culpabilité.

"Toute personne ou toutes personnes sans aucun permis, ayant en sa possession un engin de pêche ou de chasse prohibé par la loi, sera présumée violer la loi et la dite présomption sera suffisante pour établir que la dite personne ainsi trouvée, a pêché ou chassé illégalement, et il incombera à cette personne de démontrer qu'elle possédait cet engin pour aucun objet illégal. 6 Ed. VII, ch. 19, sec. 8.

Pêche à la dynamite.

Quiconque fait usage de dynamite ou autres explosifs pour la pêche des poissons visés par la loi, est passible d'un emprisonnement de douze mois.

Exportation de certaines espèces de truites.

Personne ne recevra, n'expédiera, ne transportera ni n'aura en sa possession dans le but de l'expédier ou de la transporter hors du Canada, aucune truite mouchetée, truite de rivière, de mer, prise ou capturée dans la province de Québec, pourvu: — (a) que cette truite ait été capturée par la personne qui en fait l'expédition, pour des fins sportives, et que le poids ne dépasse pas vingt-cinq livres. Un certificat à cet effet doit accompagner l'envoi, et il devra en outre être accompagné de la copie du permis de pêche qui lui a été accordé.

Chasse.

Temps de prohibition

ZONE No 1

1 Caribou: du 1er février au 1er septembre.
2 Chevreuil et orignal: du 1er janvier au 1er septembre.
2a Chevreuil et orignal, Ottawa et Pontiac: du 1er décembre au 1er octobre.

L'Orignal.—Le roi de nos forêts.

"Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants durant une saison de chasse, plus d'un orignal, deux chevreuils et deux caribous."

N. B.—Il est défendu de chasser, prendre ou tuer en aucun temps des faons, jusqu'à l'âge de un an, des animaux mentionnés aux Nos 1 et 2, ainsi que la femelle de l'orignal, en tout temps.

3 Castor: En tout temps jusqu'au 1er novembre 1912, pour la zone No. 1.

4 Vison, loutre, martre, pékan, le renard et le loup-cervier: du 1er avril au 1er novembre.

5 Lièvre: du 1er février au 1er décembre.

6 Ours: du 1er juillet au 20 août.

7 Rat-musqué: En tout temps, excepté dans le mois d'avril.

8 Bécasse, bécassine, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les maubèches: du 1er février au 1er septembre.

9 Perdrix de savanes et de bouleaux: du 15 décembre au 1er septembre.

10 La perdrix blanche et le ptarmigan: du 1er février au 1er novembre.

10a Défense de vendre et d'exposer en vente aucune perdrix

Lac-Saint-Jean. —La pêche à la Ouananiche.

grise ou de savanes et aucune bécasse, avant le premier jour d'octobre 1912.

11 Macreuses, sarcelles, canards sauvages de toute espèce et les harles ou becs-scies, huards, goélands, pingouins et macareux: du 1er mars au 1er septembre.

Néanmoins, les habitants de cette partie de la province, comprise dans la zone No. 2, telle que définie par la loi et ceux du comté de Gaspé peuvent, pour leur nourriture seulement, y chasser, tuer ou prendre les oiseaux mentionnés dans le numéro 11 en tout temps de l'année — sauf entre le premier juin et le premier août.

12 Les oiseaux percheurs, tels que: les hirondelles, les tritis, les fauvettes, les moucherolles, les pics, les engoulvents, les pinsons,

les rossignols, oiseaux-rouges, oiseaux-bleus, etc., les mésanges, les chardonnerets, les grives, merles flûte-des-bois, etc., les roitelets, les goglus, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille falconides, le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs, récollets, les pies-grièches, les geais, les pics, les moineaux, les étournaux; et quiconque trouve quelques filets, trébuchets, pièges, collets, cages, etc., tendus peut s'en emparer et les détruire. S. R. Q., 1901.

Défense de les tuer en tout temps et de les prendre au filet du 1er mars au 1er novembre.

13 Enlever les oeufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

N. B.—Il est permis de chasser, tuer ou prendre le chevreuil, en se servant de chiens, du 20 octobre au 1er novembre.

Les amendes varient de $5.00 à $200.00, pour chaque infraction ou emprisonnement, à défaut de paiement.

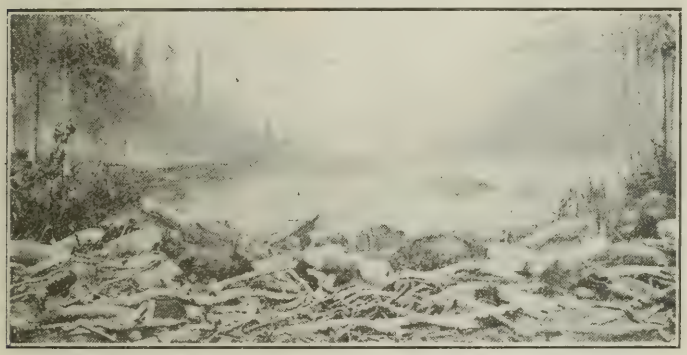

Les premiers bûcherons.—Une chaussée de castors.

ZONE No 2

La Zone No 2 comprend cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

Caribou: Entre le 1er mars et le 1er septembre.

N. B.—Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants plus de quatre (4) caribous durant une saison de chasse.

Loutre: entre le 15 avril et le 15 octobre.

Lièvre: entre le 15 mars et le 15 octobre.

Rat-musqué: entre le 1er avril et le 1er novembre.

La perdrix de bouleaux et la perdrix de savanes: entre le 1er février et le 15 septembre.

La perdrix blanche et le ptarmigan: entre le 1er mars et le 15 novembre.

Transport du gibier.

1. Il est défendu aux compagnies de chemin de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter ou d'avoir en leur possession l'orignal, le caribou, le chevreuil, en tout ou en partie, ou la chair, la tête et la peau verte d'aucun de ces animaux à moins qu'il n'y soit attaché un coupon (*tag*) émis par le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, autorisant ce transport.

2. Il est défendu, aux compagnies de chemin de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, après les quinze premiers jours de la date de prohibition, de transporter l'orignal, le caribou, le chevreuil, la chair et la tête, en tout ou en partie, ou la peau verte d'aucun de ces animaux.

Matapédia. La pêche au saumon.

3. Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas au transport de l'orignal, du caribou et du chevreuil ou de la chair, en tout ou en partie ou de la tête et de la peau verte d'aucun de ces animaux, s'il y est attaché un affidavit attestant qu'ils ont été tués ou pris dans une autre province de la puissance du Canada, en conformité des lois de cette province ou dans un des Etats-Unis d'Amérique.

4. Tout sac, paquet ou coffre, boîte ou tout autre récepta cle servant à transporter le gibier doivent être confectionnés de

manière à faire voir leur contenu, et la description de leur contenu et les nom et adresse du propriétaire y doivent être indiqués sur une étiquette à cet effet.

5. Toute compagnie de chemin de fer, de bateaux à vapeur ou autre, ou les rouliers publics ou toute personne favorisant, de quelque manière que ce soit, la contravention à cet article, est passible d'une amende de dix piastres au moins et de vingt piastres au plus pour chaque infraction, et les dépens.

6. Néanmoins, il est loisible, au Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries d'accorder, en tout temps, des permis de transport lorsqu'il a été prouvé, à sa satisfaction, que l'orignal, le caribou ou le chevreuil ou partie d'iceux, que l'on désire transporter, ont été pris dans un temps où la chasse en est permise et d'une manière légale.

Baie-des-Chaleurs. — Canards noirs.

7. Pour tous permis, ou coupons mentionnés dans cet article, il peut être exigé un honoraire dont le ministre fixe le montant, suivant les circonstances, mais qui ne doit pas excéder cinq piastres.

Le coût de ce permis est actuellement de une piastre.

8. On pourra, néanmoins, sur demande accompagnée d'une déclaration solennelle, adressée au Ministre, émettre gratuitement, en faveur des habitants, les permis nécessaires pour faciliter la vente des peaux d'animaux tués par eux pour la subsistance de leurs familles.

Permis pour la quantité.

Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivant pendant une saison de chasse, plus d'un orignal, deux chevreuils et deux caribous.

Le ministre peut néanmoins, s'il le juge à propos, accorder à toute personne domiciliée dans la province, sur paiement d'un honoraire de cinq piastres, un permis l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribous et trois chevreuils additionnels.

Toutefois, le ministre peut dispenser du payement de l'honoraire ci-dessus tout colon de bonne foi ou tout sauvage, dont la pauvreté lui est démontrée d'une manière satisfaisante, et qui a besoin de ce gibier comme un moyen de subsistance pour lui-même et pour sa famille.

La vente de la perdrix.

Il est défendu d'acheter ou de vendre, d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession, avec l'intention de la vendre, aucune perdrix grise ou de savanes, avant le premier jour d'octobre 1912.

Si une telle perdrix est trouvée en la possession d'un commerçant ou d'une personne vendant ou ayant en sa possession, pour des fins de vente, des denrées ou des produits, la preuve que ce commerçant ou cette personne n'a pas cette perdrix en sa possession avec l'intention de la vendre, est à la charge du commerçant ou de la personne qui l'a en sa possession.

Toute contravention aux dispositions du présent article rend celui qui en est trouvé coupable passible, pour une première infraction, d'une amende de $2.00 au plus, et de $1.00 au moins, et des dépens, par chaque tête de perdrix; pour une deuxième infraction, d'une amende de $10.00 ou plus et de $5.00 au moins par chaque tête; pour une troisième infraction et toute récidive, de la même amende que pour la deuxième infraction et d'un emprisonnement de trente jours au moins et de trois mois au plus, avec dépens dans tous les cas."

La chasse dans les chantiers.

"Les chefs d'exploitation de bois, les entrepreneurs et sous-entrepreneurs de coupe de bois seront tenus responsables de toutes violations de la loi de chasse concernant l'orignal, le caribou et le chevreuil, commises par les hommes sous leur contrôle.

Cependant, cette responsabilité n'est pas encourue si la personne qui y est assujettie prouve qu'elle n'a pu empêcher les faits reprochés."

Animaux à fourrures.

Toute compagnie, société, ou personne faisant le commerce de fourrures qui, en vertu de quelqu'une des dispositions de cette loi, a chassé ou fait chasser les animaux à fourrures ou une espèce quelconque des animaux à fourrure mentionnés dans cet article, est tenue de faire rapport, dans les quinze premiers jours du mois de mai de chaque année, au Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, de la quantité et de l'espèce de ces animaux qu'elle a tués.

Destruction des loups.

Le Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries peut payer, à même les revenus provenant de la mise à exécution de la présente loi une somme de *quinze piastres*, à toute personne habitant la province de Québec, qui lui transmet un certificat d'un juge de paix d'un district judiciaire constatant que telle personne a prouvé, sous serment, à sa satisfaction, qu'elle a tué un loup dans ce district et qu'elle a présenté le loup ou la tête du loup avec la peau et les oreilles entières, et que ce juge de paix a, avant de délivrer le certificat, fait couper et brûler les oreilles et la peau du crâne de tel loup.

Lac-Tremblant.—Une des dépendances de l'établissement de pisciculture.

Les amendes.

La totalité des amendes provenant des contraventions aux lois de chasse et de pêche appartient, dans chaque cas, moitié à la Couronne et moitié à la personne qui a obtenu le jugement de condamnation.

Obligations des locataires de droits de chasse et de pêche.

Le Président ou le secrétaire d'un club de chasse et de pêche devra, à la fin de chacune des saisons de chasse et de pêche, transmettre au Ministère des Pêcheries un état assermenté, donnant le nom et l'adresse de chaque personne qui aura chassé ou pêché sur

leur territoire en spécifiant après chaque nom, si cette personne est membre actif du club ou non, l'honoraire payé, etc. Ce rapport devra être fait sur des blancs fournis par le Ministère.

Le club sera tenu responsable de toutes les licences qui seront ou qui auraient dû être émises pour chasser ou pêcher dans les limites de son territoires.

Tout particulier, qu'il soit locataire d'un territoire de chasse et de pêche, ou des droits de pêche dans une rivière à saumon est également obligé de fournir un état assermenté donnant le nom des personnes ayant chassé et pêché dans les limites de son territoire, et de plus, est tenu responsable des licences qui seront émises ou qui auraient dû l'être pour y chasser et pêcher.

Afin de faciliter l'émission de ces licences, les inspecteurs de chasse et les secrétaires des clubs pourront, en s'adressant au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, obtenir un certain nombre de blancs qu'ils pourront remplir eux-mêmes, et émettre sur paiement du prix de la licence qui est invariablement payable d'avance.

* * *

Pour tous renseignements, texte de la loi et des règlements, permis de chasse et de pêche, coupons de transport, s'adresser :

Au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec ;

A M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82, rue Saint-Antoine, à Montréal ;

Aux différents officiers dûment autorisés par le Ministre.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Personnel du Ministère de la Colonisation, etc	4
Avant-Propos	5
La Province de Québec. Esquisse générale	7
Le Témiscamingue (Nouveau-Québec)	12
Le Nord-Ouest de Montréal (Région Labelle)	23
La Gatineau	32
La Mattavinie	36
Le Lac-Saint-Jean	41
Le Témiscouata	46
La Matapédia	54
La Baie-des-Chaleurs	66
Pour les Français et les Belges	79
Pour le Propriétaire:	
Le choix d'un lot	85
Le prix des terres	86
Les colons sans titres	87
La coupe du bois	87
Privilèges du colon	88
Entretien des ponts	88
Agents du Gouvernement	89
Les moyens de subsistance	90
Pour les fils de cultivateurs	90
Terres en partie défrichées	91
Appendice A.—Les mines et les ressources minérales	93
Appendice B.—Chasse et Pêche. Règlements. Temps durant lequel la chasse et la pêche sont permises	97

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

06 MAR '85	19 FEV. 1992	
MAR 14 '85	25 SEP. 1996	
DEC 22 1988	24 SEP. 1998	
JAN 03 1989	04 AVR 2006	
DEC 23 1988		
01 MAI 1989		
16 MAI 1989		
05 MAI 1989		
21 FEV. 1992		

a39003 009851998b